

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 639

14 mars 2008

### SOMMAIRE

Bonster S.A. ....	30632	Pasea S.A. ....	30670
Cedamco S.A. ....	30671	Patron Hansa Holding S.à r.l. ....	30668
Citco (Luxembourg) S.A. ....	30657	Polu s.à r.l. ....	30672
Etraph Management S.à r.l. ....	30670	ProLogis C.E. Developments (P) S.à r.l. ....	30626
EURX Gerrards Cross Investment Sàrl ..	30664	Rumba Luxco 2 S.à r.l. ....	30657
Gerrards Cross Investment S.à r.l. ....	30664	Seema II S.à r.l. ....	30638
Global International Development S.A. ..	30671	Sparinvest Asset Allocation ....	30656
Global International Development S.A. ..	30671	SPARINVEST Fund-of-funds ....	30656
Global International Development S.A. ..	30671	Treveria Ten S.à r.l. ....	30666
Ifile S.A. ....	30672	Usantar Two S.A. ....	30660
JGB S.A. ....	30670	White Rock Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	30650
Novergy International S.A. ....	30672		
OCM Luxembourg POF IV A S.à r.l. ....	30629		

**ProLogis C.E. Developments (P) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.125.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first of December,  
Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

ProLogis E.D. FUND PARTNERSHIP, a company formed and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 1, Monkspath Hall Road, B904FY Solihull, West Midlands, United Kingdom here represented by Mr Craig Bass, Vice-President Finance, ProLogis, with professional address in Luxembourg, 18, boulevard Royal, by virtue of a proxy, given in Solihull, on 28 December 2007 and

ProLogis E.D. (NOMINEE) LIMITED, a company formed and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 1, Monkspath Hall Road, B904FY Solihull, West Midlands, United Kingdom, duly represented by Mr Craig Bass, Vice-President Finance, ProLogis, with professional address in Luxembourg, 18, boulevard Royal, by virtue of a proxy, given in Solihull, on 28 December 2007.

Said proxies, initialled ne varietur by the representative of the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the sole shareholders of ProLogis C.E. DEVELOPMENTS (P) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 97.125, incorporated pursuant to a deed of Maître Léon Thomas Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duchy of Luxembourg, on 21 November 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 11 December 2003, number 1323. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on 9 August 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Association on 12 October 2007, number 2293 (hereafter «the Company»).

The appearing parties representing the entire share capital declare that they have got knowledge prior to the meeting of the following agenda:

*Agenda:*

1. Approval of the accounts of the Company as at 30 December 2007
2. Acceptance of the resignation of the current managers of the Company and discharge to be granted to the resigning managers and to ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl for its mandate until 18 December 2007
3. Approval of the transfer of the seat of central administration and jurisdiction of incorporation to Jersey and change of nationality
4. Approval of the transfer of the registered office of the Company to Jersey
5. Approval and adoption of the new memorandum and articles of association of the Company and change of the Company name in order to comply with the Companies (Jersey) Law 1991
6. Appointment of new directors of the Company
7. Miscellaneous

After consideration of the agenda, the shareholders take unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders hereby approve the accounts of the Company as at 30 December 2007 which shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The shareholders decide to allocate the total profit of the Company as at 30 December 2007 as follows: (i) EUR 2,645,248.- will be used to absorb the losses brought forward and (ii) to bring forward the remaining profit of EUR 182,258,426.-.

*Second resolution*

The shareholders accept the resignations as of today of Messrs Peter Cassells, Craig Bass, Gary Anderson and of Mrs Joanne Davies as managers of the Company.

The shareholders further decide to grant discharge to (i) ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl, for its mandate as manager of the Company until 18 December 2007 and (ii) Messrs Peter Cassells, Craig Bass, Gary Anderson and Mrs Joanne Davies for their mandate as managers of the Company from 18 December 2007 until 31 December 2007.

*Third resolution*

In accordance with article 199 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter «the Law»), the shareholders unanimously resolve to transfer the place of effective management and the seat of central administration («siège de l'administration centrale») of the Company to Jersey. On the basis of articles 2 and 159 of the

Law, the shareholders thus decide to change the jurisdiction of incorporation and the nationality of the Company from Luxembourg to Jersey. This resolution shall be effective on the date of the present meeting, subject to the issue by the Jersey Financial Services -Commission of a certificate of continuance with an effective date of 31 December 2007 (hereafter the «Effective Date»).

*Fourth resolution*

The shareholders further decide to transfer the registered office of the Company from 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, to Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey, JE4 9WG as of the Effective Date.

*Fifth resolution*

A new memorandum and articles of association of the Company including the name change from ProLogis C.E. DEVELOPMENTS (P) S.à r.l. to ProLogis CE. DEVELOPMENTS (P) (UK) LIMITED, has been submitted to the shareholders. A copy of said memorandum and articles of association of the Company will remain attached to this deed to be filed at the same time.

For the purpose of registering the Company with the Jersey Registrar of Companies, the shareholders approve the new memorandum and articles of association of the Company, and resolve to adopt the new memorandum and articles of association of the Company replacing the current statuts coordonnés of the Company in their entirety upon the Effective Date.

*Sixth resolution*

The shareholders decide to appoint the following directors, as of the Effective Date:

- Mr. Andrew Griffiths, born on 17 September 1958, in Nottingham, England, with professional address at 1 Monkspath Hall Road, Solihull, West Midlands B90 4FY, United Kingdom;
- Mr. Kenneth Hall, born on 3 February 1951, in Sheffield, England, with professional address at 1 Monkspath Hall Road, Solihull, West Midlands B90 4FY, United Kingdom,
- Mr. Mark Lewis, born on 29 September 1969, in Bromborough, Wirral, England, with professional address at 1 Monkspath Hall Road, Solihull, West Midlands B90 4FY, United Kingdom,
- Mr Alan Curtis, born on 23 January 1948 in Swansea, Wales, England, with professional address at 1 Monkspath Hall Road, Solihull, West Midlands B90 4FY, United Kingdom.

The shareholders further decide to appoint as secretary Mr Mark Stephenson and OGIER REAL ESTATE SERVICES LIMITED as assistant secretary.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the representative of the above-appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the representative of the above-appearing parties, said representative signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

ProLogis E.D. FUND PARTNERSHIP, une société créée et existant sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à 1, Monkspath Hall Road, B904FY Solihull, West Midlands, Royaume-Uni dûment représentée par Monsieur Craig Bass, Vice-President Finance, ProLogis, avec adresse professionnelle à 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Solihull, le 28 décembre 2007

et ProLogis E.D. (NOMINEE) LIMITED, une société créée et existant sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à 1, Monkspath Hall Road, B904FY Solihull, West Midlands, Royaume-Uni dûment représentée par Monsieur Craig Bass, Vice-President Finance, ProLogis, avec adresse professionnelle à 18, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Solihull, le 28 décembre 2007.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le représentant des comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes sont les seules associées de ProLogis CE. DEVELOPMENTS (P) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg, section B numéro 97.125, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, le 21 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 décembre 2003, numéro 1323. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière

fois suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 9 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 12 octobre 2007, numéro 2293 (ci-après la «Société»).

Les comparantes, représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir eu connaissance avant l'assemblée de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes de la Société au 30 décembre 2007
2. Acceptation des démissions des gérants actuels de la Société et décharge à accorder aux gérants démissionnaires et à ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl pour son mandat jusqu'au 18 décembre 2007
3. Approbation du transfert du siège de l'administration centrale et de la juridiction de constitution à Jersey et changement de nationalité
4. Approbation du transfert du siège social de la Société à Jersey
5. Approbation et adoption du nouveau mémorandum et des nouveaux statuts de la Société et changement de la dénomination de la Société afin de se conformer à la Companies (Jersey) Law 1991
6. Nomination de nouveaux administrateurs de la Société
7. Divers

Après considération de l'ordre du jour, les associées prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associées approuvent par la présente les comptes de la Société au 30 décembre 2007 lesquels resteront annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps.

Les associés décident d'allouer le bénéfice total de la Société au 30 décembre 2007 comme suit: (i) EUR 2.645.248,- seront utilisés afin d'absorber les pertes reportées et (ii) de reporter à nouveau le bénéfice restant de EUR 182.258.426,-.

*Deuxième résolution*

Les associées acceptent les démissions en date de ce jour de Messieurs Peter Cassells, Craig Bass, Gary Anderson et de Mme Joanne Davies en tant que gérants de la Société.

Les associés décident en outre de donner décharge à (i) ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl pour son mandat en tant que gérant de la Société jusqu'au 18 décembre 2007 et (ii) Messieurs Peter Cassells, Craig Bass, Gary Anderson et Mme Joanne Davies pour leurs mandats en tant que gérants de la Société du 18 décembre 2007 au 31 décembre 2007.

*Troisième résolution*

Conformément à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), les associées décident à l'unanimité de transférer le lieu de la gestion effective et le siège de l'administration centrale de la Société à Jersey. Sur base des articles 2 et 159 de la Loi, les associés décident ainsi de changer la juridiction de constitution et la nationalité de la Société, du Luxembourg à Jersey. Cette décision sera effective à la date de la présente assemblée, sous réserve de l'émission par le Jersey Financial Services Commission d'un certificat de continuité ayant une date d'effet au 31 décembre 2007 (ci-après la «Date Effective»).

*Quatrième résolution*

Les associées décident en outre de transférer le siège social de la Société du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey, JE4 9WG à la Date Effective.

*Cinquième résolution*

Un nouveau mémorandum et de nouveaux statuts de la Société y compris le changement de dénomination de ProLogis C.E. DEVELOPMENTS (P) S.à r.l. vers ProLogis C.E. DEVELOPMENTS (P) (UK) LIMITED, ont été soumis aux associés. Une copie dudit mémorandum et des dits statuts de la Société resteront annexées aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Pour des raisons d'enregistrement de la Société auprès du Registre des Sociétés de Jersey, les associés approuvent le nouveau mémorandum et les nouveaux statuts de la Société, et décident d'adopter le nouveau mémorandum et les nouveaux statuts de la Société remplaçant les statuts coordonnés actuels de la Société dans leur entièreté à la Date Effective.

*Sixième Résolution*

Les associées décident de nommer les administrateurs suivants, avec effet à la Date Effective:

- Mr. Andrew Griffiths, né le 17 septembre 1958, à Nottingham, Angleterre, avec adresse professionnelle à 1 Monkspath Hall Road, Solihull, West Midlands B90 4FY, Royaume-Uni;
- Mr. Kenneth Hall, né le 3 février 1951, à Sheffield, Angleterre, avec adresse professionnelle à 1 Monkspath Hall Road, Solihull, West Midlands B90 4FY, Royaume-Uni,
- Mr. Mark Lewis, né le 29 septembre 1969, à Bromborough, Wirral, Angleterre, avec adresse professionnelle à 1 Monkspath Hall Road, Solihull, West Midlands B90 4FY, Royaume-Uni,

- Mr Alan Curtis, né le 23 janvier 1948 à Swansea, Wales, Angleterre, avec adresse professionnelle à 1 Monkspath Hall Road, Solihull, West Midlands B90 4FY, Royaume-Uni.

Les associées décident en outre de nommer comme secrétaire Mr Mark Stephenson et OGIER REAL ESTATE SERVICES LIMITED comme secrétaire assistant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en-tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du représentant des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Bass, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, LAC/2008/1391. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008.

J. Baden.

Référence de publication: 2008026634/7241/183.

(080026522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

**OCM Luxembourg POF IV A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 131.099.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCM LUXEMBOURG POF IV A S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131.099, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, on July 17, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2171 of October 2, 2007 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended most recently pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, in remplacement of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on July 30, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2320 of October 16, 2007.

There appeared:

OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND IV, L.P., an exempted limited partnership under the law of Cayman Islands, having its registered office at WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908 GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, (the Sole Shareholder),

Here represented by Mrs Claire-Marie Darnand, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder held all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting was as follows:

1. Decrease of the share capital of the Company from its present amount of EUR 110,375.- (one hundred ten thousand three hundred and seventy-five Euro) represented by 4,415 (four thousand four hundred and fifteen) shares, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, divided into (i) 500 (five hundred) ordinary shares and (ii) 3,915 (three thousand nine hundred and fifteen) class A «tracker» shares, to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) by an amount of EUR 97,875.- (ninety-seven thousand eight hundred and seventy-five Euro) by way of the redemption and cancellation of all the class A «tracker» shares and with a repayment in kind made by the Company to the Sole Shareholder;

2. Amendment to article 5.1 of the Articles;

3. Amendment to article 17.3 of the Articles; and

4. Amendment to the register of the shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company or any lawyer or employee of LOYENS WINANDY, to proceed on behalf of the Company with the registration of the cancelled shares in the register of shareholders of the Company.

III. the Sole Shareholder took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to decrease the share capital of the Company from its present amount of EUR 110,375.- (one hundred ten thousand three hundred and seventy-five Euro) represented by 4,415 (four thousand four hundred and fifteen) shares, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, divided into (i) 500 (five hundred) ordinary shares and (ii) 3,915 (three thousand nine hundred and fifteen) class A «tracker» shares, to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) by an amount of EUR 97,875.- (ninety-seven thousand eight hundred and seventy-five Euro) by way of the redemption and cancellation of all the class A «tracker» shares and with a repayment in kind made by the Company to the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder hereby acknowledged and approved that such repayment in kind in an aggregate amount of EUR 97,875.- (ninety-seven thousand eight hundred seventy-five Euro) was hereby effectuated by the transfer by the Company to the Sole Shareholder of a receivable in the amount of EUR 75,683.- (seventy-five thousand six hundred eighty-three Euro) against OCM LUXEMBOURG POF IV S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 121.748 (the Receivable).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«5.1 The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The Company may also create and issue (i) class A «tracker» shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (ii) class B «tracker» shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iii) class C «tracker» shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share), (iv) class D «tracker» shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share), (v) class E «tracker» shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share), (vi) class F «tracker» shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share), (vii) class G «tracker» shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share) and (viii) class H «tracker» shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (collectively the Tracker Shares and individually a Tracker Share) that will track the performance and return of the underlying assets which it tracks.

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders. Each Share entitles its holder to one vote.»

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 17.3 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«17.3 After the allocation of any profits to the above statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the Law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the Shares of each class shall, pro rata the capital invested by each of them in respect of their Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the Shares of such class, minus (ii) any costs directly related to such investment, items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers; and

(b) the general meeting of the Shareholders has discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.»

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the register of the shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowered and authorised any manager of the Company or any lawyer or employee of LOYENS WINANDY to proceed on behalf of the Company with the registration of the cancelled shares in the register of the shareholders of the Company.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.



Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, said representative signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de OCM LUXEMBOURG POF IV A S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.099, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, le 17 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2171 du 2 octobre 2007 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2320 du 16 octobre 2007.

A comparu:

OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND IV, L.P., une société soumise au droit des Iles Cayman, ayant son siège social à WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908 GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman (l'Associé Unique),

Ici représentée par Madame Claire-Marie Darnand, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détenait toutes les parts sociales dans le capital social de la Société:

II. l'ordre du jour de l'Assemblée fut le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 110.375,- (cent dix mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 4.415 (quatre mille quatre cent quinze) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, divisées en (i) 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires et (ii) 3.915 (trois mille neuf cent quinze) parts sociales de classe A «tracker» à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) par voie de rachat et annulation de toutes les parts sociales de classe A «tracker» et avec un remboursement en nature fait par la Société à l'Associé Unique;

2. Modification de l'article 5.1 des Statuts;

3. Modification de l'article 17.3 des Statuts; et

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY, de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre des parts sociales de la Société.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 110.375,- (cent dix mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 4.415 (quatre mille quatre cent quinze) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, divisées en (i) 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires et (ii) 3.915 (trois mille neuf cent quinze) parts sociales de classe A «tracker» à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) par voie de rachat et annulation de toutes les parts sociales de classe A «tracker» et avec un remboursement en nature fait par la Société à l'Associé Unique.

L'Associé Unique a pris acte et approuvé par les présentes que ce remboursement en nature d'un montant total de EUR 97.875,- (quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-quinze euros) est effectué par une cession par la Société à l'Associé Unique d'une créance d'un montant de EUR 75.683,- (soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-trois euros) à l'encontre de OCM LUXEMBOURG POF IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.748 (la Créance).

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«5.1 Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

La Société peut également créer et émettre (i) des parts sociales de classe A «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A et, individuellement, une Part Sociale de Classe A), (ii) des parts sociales de classe B «tracker» (en

cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B et, individuellement, une Part Sociale de Classe B), (iii) des parts sociales de classe C «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe C et, individuellement, une Part Sociale de Classe C), (iv) des parts sociales de classe D «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D et, individuellement, une Part Sociale de Classe D), (v) des parts sociales de Classe E «tracker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe E et individuellement une Part Sociale de Classe E), (vi) des parts sociales de Classe F «tracker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe F et individuellement une Part Sociale de Classe F), (vii) des parts sociales de Classe G «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe G et, individuellement, une Part Sociale de Classe G) et (viii) des parts sociales de Classe H «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe H et, individuellement, une Part Sociale de Classe H), ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, (collectivement, les Parts Sociales Tracker et, individuellement, une Part Sociale Tracker) qui traceront la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elle suivra.

Les détenteurs des Parts Sociales seront désignés ensemble les Associés. Chaque Part Sociale donne à son détenteur droit à un vote.»

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 17.3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«17.3 Après affectation des bénéfiques à la réserve légale ci-dessus et sous réserve des dispositions de la Loi, tous les bénéfiques restants seront distribués et payés comme suit:

(a) les détenteurs des Parts Sociales de chaque classe auront, au pro rata du capital investi par chacun d'eux pour leurs Parts Sociales (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), droit à un dividende égal à tous les produits et tout revenu réalisés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, les gains sur capital, les boni de liquidation, les produits d'une vente ou tout autre produit ou revenu) sur leur investissement direct dans les avoirs acquis grâce au produit de la souscription aux Parts Sociales de cette classe, moins (ii) tous les coûts directement liés à cet investissement, les points (i) et (ii) étant déterminés par le Conseil de Gérance;

(b) l'assemblée générale des Associés peut disposer du surplus, s'il y en a, à sa discrétion. Elle peut, en particulier, affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à une réserve ou le reporter.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY, de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre des parts sociales de la Société.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parie l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au représentant de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C.-M. Darnand, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, Relation: LAC/2008/3966. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008027785/242/195.

(080027814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

### **Bonster S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 2.040.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.801.

In the year two thousand and seven on the fourteenth day of December.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.



Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of BONSTER S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 80.801, incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, dated February 19, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no. 830 of October 1, 2001 (the Company).

The meeting is chaired by Mrs Alexandra Fuentes, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appointed as Secretary Mrs Corinne Petit, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer Mrs Alessia Rossi, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau formed, the President declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II.- This attendance list shows that (i) the one million (1,000,000) Class A voting Shares, (ii) the ten thousand (10,000) Class B voting Shares and (iii) the ten thousand (10,000) Class S voting Shares, representing the entire share capital of the Company are represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known to the shareholders.

III. - The agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of convening notices;

2. Restatement of article 2. of the articles of incorporation of the Company (the Articles) regarding the corporate object of the Company in order (i) to modify the definition of «Permitted Assets» in article 2., paragraph 1, of the Articles and (ii) to insert an additional paragraph providing for a special category of investments for which the prior approval of the shareholders of the Company is required, in accordance with article 7, paragraph 4, of the Articles; and

3. Amendment of articles 7.4 and 7.5 of the Articles.

These facts having been exposed and recognized as true by the meeting, the shareholders, duly represented, unanimously decide on the following:

*First resolution*

The meeting resolves to waive any and all convening notices, the shareholders of the Company having been duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The meeting resolves to modify the definition of «Permitted Assets» in article 2., Section 1, of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«2.1 The object of the Company is to obtain, own and dispose of any of the following assets («Permitted Assets»):

(i) loans to KIMBERLY-CLARK CORPORATION (KIMBERLY-CLARK) or any of its affiliates (including loans evidenced by any promissory note issued by KIMBERLY-CLARK or an affiliate of KIMBERLY-CLARK and sold to the Company pursuant to one or more Agreements for Purchase and Sale of Notes dated as of February 22, 2001 between KIMBERLY-CLARK, certain of its affiliates and the Company);

(ii) leases of assets to KIMBERLY-CLARK or any of its affiliates;

(iii) other assets purchased from KIMBERLY-CLARK or any of its affiliates;

(iv) obligations of, or fully guaranteed by, the government of the United States of America («U.S.»), with a remaining maturity of two years or less;

(v) commercial paper issued by U.S. corporations and rated at least A-1 by STANDARD & POOR'S RATING SERVICES («S&P») or P-1 by MOODY'S INVESTORS SERVICE, INC. («MOODY'S»), provided that the Company may not acquire any such commercial paper if the aggregate value of all commercial paper of any single issuer and its affiliates would exceed USD 10,000,000.-;

(vi) publicly traded debt securities with a remaining maturity of not more than two years, rated at least Aa2 by MOODY'S or AA by S&P; provided that the Company may not acquire any such debt securities if the aggregate value of all such debt securities of any single issuer and its affiliates would exceed USD 10,000,000.-;

(vii) money market mutual funds, provided that such funds invest solely in Permitted Assets (other than Permitted Assets described in this paragraph (vii)) and repurchase agreements relating to the Permitted Assets described in paragraph (vi) above;

(viii) exchange-traded funds or «index funds» listed on a U.S. nationally recognized exchange;

(ix) direct obligations of the U.S., or of any agency thereof, or obligations guaranteed as to principal and interest by the U.S., or of any agency thereof, in either case maturing not more than 90 days from the date of acquisition thereof; and

(x) time or demand deposits or certificates of deposit maturing not more than 90 days from the date of acquisition thereof issued by any bank or trust company organized under the laws of the U.S., Luxembourg or the Netherlands or

any political subdivision thereof, and having capital, surplus and undivided profits of at least USD 5,000,000,000.- and whose long-term senior unsecured obligations are rated at least A2 by MOODY'S and A by S&P.

The meeting further resolves to provide for a special category of investments or transactions falling within the scope of the corporate object of the Company but requiring a prior approval of the shareholders of the Company in accordance with article 7, paragraph 4, of the Articles and therefore resolves to insert an additional paragraph after the first paragraph of article 2 of the Articles which shall read as follows:

«2.2 Subject to a prior Shareholder Resolution in accordance with article 7.4 of the Articles, the Company may acquire by subscription, purchase and/or exchange or in any other manner any stock, shares, participation securities and, more generally, any other equity instruments and securities issued by any public or private entity, it being understood that this prior Shareholder's approval is not required as regards any investment fallen within the scope of Section 2.1 above».

As a result of the above, the meeting resolves to restate article 2 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«2.1 The object of the Company is to obtain, own and dispose of any of the following assets («Permitted Assets»):

(i) loans to KIMBERLY-CLARK CORPORATION (KIMBERLY-CLARK) or any of its affiliates (including loans evidenced by any promissory note issued by KIMBERLY-CLARK or an affiliate of KIMBERLY-CLARK and sold to the Company pursuant to one or more Agreements for Purchase and Sale of Notes dated as of February 22, 2001 between KIMBERLY-CLARK, certain of its affiliates and the Company);

(ii) leases of assets to KIMBERLY-CLARK or any of its affiliates;

(iii) other assets purchased from KIMBERLY-CLARK or any of its affiliates;

(iv) obligations of, or fully guaranteed by, the government of the United States of America («U.S.»), with a remaining maturity of two years or less;

(v) commercial paper issued by corporations incorporated under the laws of the U.S. and rated at least A-1 by STANDARD & POOR'S RATING SERVICES (S&P) or P-1 by MOODY'S INVESTORS SERVICE, INC. (MOODY'S), provided that the Company may not acquire any such commercial paper if the aggregate value of all commercial paper of any single issuer and its affiliates would exceed USD 10,000,000.-;

(vi) publicly traded debt securities with a remaining maturity of not more than two years, rated at least Aa2 by MOODY'S or AA by S&P; provided that the Company may not acquire any such debt securities if the aggregate value of all such debt securities of any single issuer and its affiliates would exceed USD 10,000,000.-;

(vii) money market mutual funds, provided that such funds invest solely in Permitted Assets (other than Permitted Assets described in this paragraph (vii)) and repurchase agreements relating to the Permitted Assets described in paragraph (vi) above;

(viii) exchange-traded funds or «index funds» listed on a U.S. nationally recognized exchange;

(ix) direct obligations of the U.S., or of any agency thereof, or obligations guaranteed as to principal and interest by the U.S., or of any agency thereof, in either case maturing not more than 90 days from the date of acquisition thereof; and

(x) time or demand deposits or certificates of deposit maturing not more than 90 days from the date of acquisition thereof issued by any bank or trust company organized under the laws of the U.S., Luxembourg or the Netherlands or any political subdivision thereof, and having capital, surplus and undivided profits of at least USD 5,000,000,000.- and whose long-term senior unsecured obligations are rated at least A2 by MOODY'S and A by S&P.

2.2 Subject to a prior Shareholder Resolution in accordance with article 7.4 of the Articles, the Company may acquire by subscription, purchase and/or exchange or in any other manner any stock, shares, participation securities and, more generally, other equity instruments and securities issued by any public or private entity, it being understood that this prior Shareholder's approval is not required as regards any investment fallen within the scope of Section 2.1 above».

2.3 In addition to Sections 2.1 and 2.2 above, the Company may enter into any transaction that it considers necessary or useful to carry out or develop its business purpose, provided that such transaction is a transaction into which Luxembourg companies are permitted to enter under the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»). The Company shall not be permitted to enter into any transaction (including any transaction described in Sections 2.1 and 2.2) that would cause the Company to be treated as a «financial institution» for the purposes of applicable Luxembourg law. The Company shall not invest in any assets other than the Permitted Assets and those referred to in Section 2.2, except for reasonable and necessary investments in any leasehold interest related to acquiring office space for the Company and/or investments in office equipment and office supplies for the Company.»

#### *Third resolution*

The meeting resolves to insert an item (iv) in article 7, paragraph 4, of the Articles and to amend article 7, paragraph 5, so that they shall henceforth read as follows:

«7.4 The following decisions shall require a prior Shareholder Resolution, to be passed at a Shareholders' Meeting in accordance with Articles 12 and 13 hereof:

(i) the level of remuneration of each of the directors (which remuneration shall not exceed USD 10,000.- per annum, exclusive of VAT and subject to indexation);

- (ii) the terms and conditions of appointment of directors;
- (iii) dismissal or replacement of any director; and
- (iv) any investments referred to in article 2.2 of these Articles.

7.5 Except for those actions of the Company expressly reserved by law to be decided by a Shareholder Resolution, or requiring a prior Shareholder Resolution in accordance with these Articles, a resolution of the board of directors at a Board Meeting (a «Board Resolution») is required for all actions of the Company.»

There being no further business, the meeting is closed.

#### *Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the persons appearing, the persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le quatorze décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de BONSTER SA, une société anonyme constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.801, constituée par acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 19 février 2001, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 830 du 1<sup>er</sup> octobre 2001 (la Société).

L'Assemblée est présidée par Madame Alexandra Fuentes, employée privée, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne Petit, employée privée, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme Scrutateur Madame Alessia Rossi, avocate, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

Le bureau constituée, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signés par les parties comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les (i) un million (1.000.000) d'actions votantes de Classe A, (ii) dix mille (10.000) actions votantes de Classe B et (iii) les dix mille (10.000) actions votantes de classe S, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux convocations;

2. Modification de l'article 2 des statuts de la Société (les Statuts) relatif à l'objet social de la Société en vue (i) de modifier la définition d'«Actifs Autorisés» à l'article 2; paragraphe 1<sup>er</sup>, des Statuts et (ii) d'insérer un paragraphe supplémentaire prévoyant une catégorie spéciale d'investissements pour lesquels l'accord préalable des actionnaires de la Société est exigée, conformément à l'article 7, paragraphe 4, des Statuts; et

3. Modification des articles 7.4 et 7.5 des Statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires, dûment représentés, choisissent à l'unanimité des voix d'adopter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de renoncer aux convocations, les actionnaires de la Société se considérant comme étant dûment convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

### Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la définition «d'Actifs Autorisés» dans l'article 2., Section 1, des Statuts pour qu'elle ait dorénavant la définition comme suit:

«2.1 La Société a pour objet l'obtention, la détention et la cession des actifs suivants («Les Actifs Autorisés»):

i) Prêts à la SOCIETE KIMBERLY-CLARK (KIMBERLY-CLARK) ou une de ses filiales (y compris des prêts confortés par tout billet à ordre émis par KIMBERLY-CLARK ou une filiale de KIMBERLY-CLARK et vendu à la Société en vertu d'une ou plusieurs Convention d'Achat et Vente de Billets à ordre daté du 22 février 2001 entre KIMBERLY-CLARK, certaines de ses filiales et la Société);

(ii) locations d'actifs à KIMBERLY-CLARK ou une quelconque de ses filiales;

(iii) autres actifs achetés à KIMBERLY-CLARK ou une quelconque de ses filiales;

(iv) obligations émises par, ou entièrement garanties par, le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique («U.S.»), avec une échéance restante de deux ans ou moins;

(v) effets de commerce publiés par des sociétés U.S. et répertoriés au moins en tant que A-1 par STANDARD & POOR'S RATING SERVICES (S&P) ou P-1 par MOODY'S INVESTORS SERVICE, INC. (MOODY'S), à condition que la Société ne puisse pas acquérir ces effets de commerce si la valeur globale de tous les effets de commerce d'un seul émetteur et ses filiales dépasse 10.000.000,- USD;

(vi) titres de créance négociés sur des marchés publics avec une échéance restante inférieure à deux ans, répertoriés au moins en tant que Aa2 par MOODY'S ou AA par S&P; à condition que la Société ne puisse pas acquérir des tels titres de créance si la valeur globale de tous ces titres de créance d'un seul émetteur et de ses filiales dépasse 10.000.000,- USD;

(vii) fonds de placement monétaires, à condition que ces fonds investissent exclusivement dans les Actifs Autorisés (autres que les Actifs Autorisés décrits dans ce paragraphe (vii)) et les conventions de rachat des Actifs Autorisés décrits dans le paragraphe (vi) ci-dessus;

(viii) fonds négociables en bourse ou fonds indiciaires cotés sur un marché U.S. reconnu sur le plan national;

(ix) obligations directes des Etats-Unis, ou d'une de ses agences, ou obligations garanties en tant que capital et intérêt par les Etats-Unis, ou d'une de ses agences, dans l'un ou l'autre cas arrivant à échéance au plus tard 90 jours de la date d'acquisition; et

(x) les dépôts à terme ou à vue ou les certificats de dépôt arrivant à échéance au plus tard 90 jours à compter de la date d'acquisition émis par toute banque ou société de gestion organisée en vertu des lois des Etats-Unis, du Luxembourg ou des Pays-Bas ou n'importe quelle subdivision politique, et ayant un capital, excédents ou bénéfices non répartis d'au moins 5.000.000.000,- USD (\$ Dollars) et dont les obligations non garanties à long terme sont répertoriées au moins en tant que A2 par MOODYs ou AA par S&P».

L'Assemblée décide par ailleurs de prévoir une catégorie spéciale d'investissements ou de transactions entrant dans le cadre de l'objet social de la Société mais nécessitant un accord préalable des actionnaires de la Société conformément à l'article 7, paragraphe 4, des Statuts et décide donc d'insérer un paragraphe supplémentaire après le premier paragraphe de l'article 2 des Statuts qui aura la teneur suivante:

«2.2 Sous réserve d'une Résolution des Actionnaires préalable conformément à l'article 7.4 des Statuts, la Société peut acquérir par souscription, achat, et/ou échange par n'importe quel autre moyen, toutes actions, parts, tous titres de participation et, plus généralement, tous autres instruments d'actifs e et titres émis par une entité publique ou privée, étant entendu que cette Résolution d'Actionnaires préalable n'est pas exigée pour tout investissement entrant dans le cadre de la section 2.1 ci-dessus».

En raison de ce qui précède, l'Assemblée décide de reformuler l'article 2 des Statuts qui aura le libellé comme suit:

«2.1 La Société a pour objet l'obtention, la détention et la cession des actifs suivants («Les Actifs Autorisés»):

i) Prêts à la SOCIETE KIMBERLY-CLARK (KIMBERLY-CLARK) ou une de ses filiales (y compris des prêts confortés par tout billet à ordre émis par KIMBERLY-CLARK ou une filiale de KIMBERLY-CLARK et vendu à la Société en vertu d'une ou plusieurs Convention d'Achat et Vente de Billets à ordre daté du 22 février 2001 entre KIMBERLY-CLARK, certaines de ses filiales et la Société);

(ii) locations d'actifs à KIMBERLY-CLARK ou une quelconque de ses filiales;

(iii) autres actifs achetés à KIMBERLY-CLARK ou une quelconque de ses filiales;

(iv) obligations émises par, ou entièrement garanties par, le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique («U.S.»), avec une échéance restante de deux ans ou moins;

(v) effets de commerce publiés par des sociétés U.S. et répertoriés au moins en tant que A-1 par STANDARD & POOR'S RATING SERVICES (S&P) ou P-1 par MOODY'S INVESTORS SERVICE, INC. (MOODY'S), à condition que la Société ne puisse pas acquérir ces effets de commerce si la valeur globale de tous les effets de commerce d'un seul émetteur et ses filiales dépasse 10.000.000,- USD;

(vi) titres de créance négociés sur des marchés publics avec une échéance restante inférieure à deux ans, répertoriés au moins en tant que Aa2 par MOODY'S ou AA par S&P; à condition que la Société ne puisse pas acquérir des tels titres

de créance si la valeur globale de tous ces titres de créance d'un seul émetteur et de ses filiales dépasse 10.000.000,- USD;

(vii) fonds de placement monétaires, à condition que ces fonds investissent exclusivement dans les Actifs Autorisés (autres que les Actifs Autorisés décrits dans ce paragraphe (vii)) et les conventions de rachat des Actifs Autorisés décrits dans le paragraphe (vi) ci-dessus;

(viii) fonds négociables en bourse ou fonds indiciels cotés sur un marché U.S. reconnu sur le plan national;

(ix) obligations directes des Etats-Unis, ou d'une de ses agences, ou obligations garanties en tant que capital et intérêt par les Etats-Unis, ou d'une de ses agences, dans l'un ou l'autre cas arrivant à échéance au plus tard 90 jours de la date d'acquisition; et

(x) les dépôts à terme ou à vue ou les certificats de dépôt arrivant à échéance au plus tard 90 jours à compter de la date d'acquisition émis par toute banque ou société de gestion organisée en vertu des lois des Etats-Unis, du Luxembourg ou des Pays-Bas ou n'importe quelle subdivision politique, et ayant un capital, excédents ou bénéfices non répartis d'au moins 5.000.000.000,- USD (\$ Dollars) et dont les obligations non garanties à long terme sont répertoriées au moins en tant que A2 par MOODYs ou AA par S&P.

2.3 Outre les Sections 2.1 et 2.2 ci-dessus, la Société peut engager n'importe quelle transaction qu'elle jugera nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social, pourvu que cette transaction soit une transaction dans laquelle une société luxembourgeoise est en droit de conclure en vertu de la loi du Luxembourg du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle modifiée (la «Loi»). La Société ne pourra pas conclure de transaction (en ce compris toute transaction décrite aux Sections 2.1 et 2.2) qui aurait pour effet que la Société soit traitée comme «une institution financière» au sens de la loi du Luxembourg applicable. La Société n'investira dans de quelconques actifs autres que les Actifs Autorisés et ceux mentionnés à la Section 2.2, sauf pour des investissements raisonnables et nécessaires dans des intérêts immobiliers liés à l'acquisition de bureaux pour la Société et/ou des investissements dans des équipements et fournitures de bureau pour la Société.»

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'insérer un point (iv) dans l'article 7, paragraphe 4, des Statuts et de modifier l'article 7, paragraphe 5, qui auront désormais la teneur suivante:

7.4 Les décisions suivantes nécessiteront une Résolution des Actionnaires préalable, qui sera prise lors d'une Assemblée des Actionnaires conformément aux articles 12 et 13:

(i) le seuil de la rémunération de chacun des administrateurs (rémunération qui ne dépassera pas 10.000,- USD par an, hors TVA et sujet à indexation);

(ii) les modalités de nomination des administrateurs;

(iii) renvoi ou remplacement de tout administrateur; et

(iv) tous les investissements mentionnés à l'article 2.2 de ces Statuts.

7.5 Excepté pour ces actions de la Société expressément réservée par la loi et devant être décidées par une Résolution des Actionnaires, ou exigeant une Résolution des Actionnaires préalable conformément à ces Statuts, une résolution du conseil d'administration lors d'une réunion du conseil d'administration (une «Décision du Conseil») est exigée pour toutes les actions de la Société.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Evaluation des coûts / Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la présente Assemblée Générale Extraordinaire est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

#### *Rapport*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes précitées, le présent acte est rédigé en anglais, accompagné d'une traduction française et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres de l'Assemblée ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Fuentes, C. Petit, A. Rossi, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, LAC/2007/41855. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008026935/5770/288.

(080026601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.



**Seema II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 134.977.

In the year two thousand seven, on the seventeenth of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SEEMA S.à r.l., a Luxembourg limited liability company with registered office at 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending,

(the «Shareholder»),

here represented by Mrs. Carolin Weirauch, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 December 2007.

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Shareholder is the sole shareholder of SEEMA II S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, not yet registered at the Luxembourg Trade and Companies Register incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on 30 November 2007, not published yet, whose articles of association have not yet been amended (the «Company»).

II. The corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one Cent each (EUR 0.01) each.

III. The Shareholder, represented as mentioned above, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1 Conversion of the share capital from Euro to Norwegian Kroner.

2 Complete restatement of the Company's articles of association including the corporate object which shall henceforth read as follows:

«The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

(i) to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

(ii) to render assistance in any form, including but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security in favour of its affiliates or third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which forms part of the same group of companies.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfil its object as well as operations directly or indirectly described in this article.»

3 Miscellaneous.

IV. The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to temporarily cancel the EUR denominated nominal value of the Company's shares. The Shareholder then resolved to convert the Company's share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) into Norwegian Kroner at the exchange rate prevailing on the business day immediately preceding the day of the present deed (exchange rate of 10 December 2007 (exchange rate of NOK 7.992 per EUR 1.-) as published by the EUROPEAN CENTRAL BANK).

The Company' share capital shall consequently amount to ninety-nine thousand nine hundred (99,900) Norwegian Kroner (NOK 99,900.-) divided into ninety-nine thousand nine hundred (99,900) shares. The shareholders then resolved that each share shall have a nominal value in Norwegian Kroner (NOK) and that such nominal value shall be one Norwegian Kroner (NOK 1.-).



### Second resolution

The Shareholder resolved to proceed with a complete restatement of the articles of association, including a restatement of the corporate object, which shall henceforth read as follows:

#### «Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Name.** The Company is a private limited liability company, governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

The Company will exist under the name of SEEMA II S.à r.l.

**Art. 2. Corporate Object.** The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

(i) to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

(ii) to render assistance in any form, including but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security in favour of its affiliates or third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which forms part of the same group of companies.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfil its object as well as operations directly or indirectly described in this article.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 4. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

#### Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Corporate capital.** The issued capital of the Company is set at ninety-nine thousand nine hundred Norwegian Kroner (NOK 99,900.-) divided into ninety-nine thousand nine hundred Ordinary Shares with a nominal value of one Norwegian Kroner (NOK 1.-) each (collectively the «Ordinary Shares» or the «Shares»).

The authorized corporate capital of the Company is set at two billion eight hundred million Norwegian Kroner (NOK 2,800,000,000.-) divided into two billion eight hundred million (2,800,000,000) Ordinary Shares with a nominal value of one Norwegian Kroner (NOK 1.-) each.

The Manager(s) or the Board of Managers are authorised, during a period ending five years after the date of publication of the notarial deed dated December 17th, 2007 in the Mémorial, Recueil C, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital by issuing shares to the existing shareholders or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager(s) or the Board of Managers may determine. More specifically, the Manager(s) or the Board of Managers may determine the subscription and payment conditions of the shares to be subscribed and issued, the time and the amount of the shares to be subscribed and issued, if the shares are to be subscribed with or without an issue premium, to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash, that shares be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Manager(s) or the Board of Managers under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds or notes or similar instruments

issued from time to time by the Company. The Manager(s) or the Board of Managers may delegate to any authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Manager(s) or the Board of Managers within the limits of the authorised capital, the present article is, as consequence, to be adjusted to this amendment.

**Art. 6. Shares .** Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions validly adopted by the shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders. When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the shareholders representing at least three quarters of the issued capital. The shares are freely transferable, except as otherwise provided in these Articles of Association.

Additional terms and conditions to those expressly stated in these Articles may be agreed in writing by the shareholders in a shareholders agreement as regards the transfer of shares (or interests in such shares), such as, without limitation, any permitted transfer, tag along and drag along transfer provisions. Transfers of shares must be made in compliance with any such additional terms and conditions and these Articles. The Company is entitled to refuse to register any transfer of shares unless transferred in accordance with these Articles and in accordance with the terms and conditions of a shareholders agreement (as from time to time in effect) to which the Company is a party.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital; Repurchase of own Shares.** The issued and/or authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by the Law, the Articles for any amendment of these Articles and in due consideration of the terms of any shareholder agreement as from time to time in effect.

The Company may acquire its own shares in view of their immediate cancellation. The acquisition shall be made in compliance with the conditions and limits established by the Law and by these Articles and in due consideration of any shareholders agreement entered into between the shareholders of the Company from time to time.

The Company may consequently at any time acquire all or part of the shares whenever the Manager(s) or the Board of Managers consider this to be in the best interest of the Company.

The Company shall repurchase shares on a pro rata basis between existing shareholders of the Company.

The price at which the Ordinary Shares shall be purchased shall be calculated by reference to the economic rights, as set out in article 24 of these Articles, attaching to any Ordinary Shares to be repurchased.

The Company may repurchase its own Shares subject to the following additional conditions:

- (a) the Company may only repurchase shares that have been fully paid up;
- (b) a repurchase at the relevant price can only be done to the extent the Company's freely distributable reserves allow for repurchase or by using the proceeds of a new issuance of shares made with a view to carrying out such repurchase.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholders does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Managers, Statutory auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed and administered by one or several managers who need not be shareholders themselves (the «Manager(s)»).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the «Board of Managers»).

The Manager(s) will be elected by the shareholders, which will determine the duration of his (their) mandate (and their number), as the case may be on the basis of proposal rights agreed between the shareholders by virtue of a shareholders agreement as from time to time in effect. The Manager(s) is (are) re-eligible and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

The shareholders may decide to qualify the appointed managers as class A Managers (the «Class A Managers») and class B Managers (the «Class B Managers»).

**Art. 10. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman or any two Managers.

The Chairman (if any) will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager present at the relevant meeting as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three days written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place and the agenda of the meeting. Any Manager may waive his right to be convened as set out above. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of half of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one Class A Manager and one Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

The Manager(s) or Board of Managers may adopt additional internal governance rules, notably so as to take into consideration any governance agreed by the shareholders in a shareholders agreement as from time to time in effect.

Observers shall be entitled to attend, though not to vote, at meetings of the Board of Managers in accordance with such rules of attendance as the Company may from time to time adopt.

**Art. 11. Recording of the resolutions of the Managers.** The resolutions of the sole Manager or the Managers, if two Managers have been appointed, shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by any two Managers.

**Art. 12. Powers of the Managers.** The Manager(s) or the Board of Managers, as the case may be, are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to shareholders are in the competence of the Manager(s) or the Board of Managers, as the case may be.

**Art. 13. Fees and Expenses.** Subject to the approval of the shareholders, the Manager(s) may receive a fee in respect of the carrying out of his (their) management of the Company and the Manager(s) or Observer(s) may in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by him/them in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 14. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any Manager is only liable for the performance of his duties.

The Company may agree to indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators on such terms and conditions as the Company may set from time to time.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that one or more of the Managers of the Company have or may have any personal interest in any transaction of the Company, they shall make known to the other Manager or the Board of Managers, as the case may be, (if any) such personal interest. Such Manager(s) shall not consider or vote on any such transaction and such transaction and such Managers' interest therein shall be reported to the shareholders.

The foregoing provisions do not apply if and when the relevant transaction is entered into under fair market conditions and falls within the ordinary course of business of the Company,

Manager(s) may agree to more stringent conflict of interest rules which they commit to apply to themselves.

**Art. 16. Representation of the Company - Delegation of Powers.** The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholders have qualified the Managers as Class A Managers and Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signature of any Class A Manager and any Class B Manager.

The Manager(s) or the Board of Managers, as the case may be, may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by it (them).

The Company will also be bound by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager(s) or the Board of Managers, as the case may be, but only within the limits of such power

**Art. 17. Statutory Auditors.** Except where according to the laws the Company's annual accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The auditor(s) will be elected by the shareholders, which will determine the duration of his (their) mandate (and their number). The auditor(s) is (are) re-eligible and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. Meeting of shareholders

**Art. 18. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th , 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing. A written decision, signed by all the shareholders, is proper and valid. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholder. Should the resolutions to be adopted be sent by the Manager(s) or the Board of Managers, as the case may be, to the shareholders, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolutions, cast their written vote and send it to the Company by any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice sent by registered letter sufficiently in advance of the meeting by the Manager(s) or the Board of Managers, as the case may be, the auditor or, by shareholders representing half of the corporate capital. The convening notice will among others specify the time and place and the agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting should be held in the Grand Duchy of Luxembourg. They may be held abroad if circumstances of force majeure so require.

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Shareholders shall act at general meetings of shareholders with due consideration of any shareholders agreement as they may have entered into from time to time.

**Art. 19. Powers of the Shareholders.** The shareholders shall have such powers as are vested with them pursuant to the applicable laws and these Articles.

**Art. 20. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 21. Procedure, Vote.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder.

Any resolution the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of the applicable laws or these Articles, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by the applicable laws or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the capital. If such majority is not reached at the first meeting or consultation in writing, the shareholders shall be convened or consulted a second time and resolutions will then be taken by a majority of the votes cast notwithstanding the proportion of the capital represented.

The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or their proxyholders or by the chairman, the secretary and the scrutineer of the meeting if such a bureau has been appointed.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholders, as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any two Managers.

### Chapter V. Financial year, Distribution of profits

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

**Art. 23. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) or the Board of Managers, as the case may be, draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the applicable laws.

The annual accounts (statutory and consolidated, as the case may be) are submitted to the shareholders for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 24. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company (the «Net Profits») at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»). That allocation to the Legal Reserve will cease to be compulsory as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the nominal value of the issued capital of the Company. For the avoidance of doubt, the Net Profits shall be determined and distributions on Shares shall be made as a consequence in due consideration of any interest payment or other payments to be made on relevant debt instruments issued by the Company from time to time.

Distribution on Shares may be made out of the Net Profits, share premium, carried forward profits, free reserves and all other distributable sums (the «Distribution Amounts»).

After the allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders may, in consideration of any shareholders agreement as from time to time in effect, distribute the Distribution Amounts to the Ordinary Shares as in issue at the time of the distribution, which shall share pro rata in such distribution.

Subject to the conditions fixed by the Laws, the Manager(s) or Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the shareholders, voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company including the expenses of liquidation, the liquidation proceeds (the «Liquidation Proceeds») shall be distributed to the shareholders so as to achieve for the Shares the same economic return with the same rank as provided in article 24.

### Chapter VII. Applicable Law

**Art. 26. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

The shareholders may enter from time to time into shareholders agreement and shall act in compliance with the terms of such shareholders agreement to the greatest extent permissible pursuant to the Law.»

#### Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid restatement of the articles of association are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.



Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SEEMA S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, dont l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Mme Carolin Weirauch, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 décembre 2007.

Ladite procuration, signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

L'Associé, représenté selon les modalités prévues ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L' Associé est l'associé unique de SEEMA II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, pas encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte de M<sup>e</sup> Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 novembre 2007, pas encore publié, et dont les statuts n'ont pas été modifiés (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de un centime d'euros (EUR 0,01) chacune.

III. L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1 Conversion du capital social d'Euros en Couronnes Norvégiennes.

2 Refonte intégrale des Statuts de la Société, y compris l'objet social, qui auront désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet la détention directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, et l'acquisition, par voie de cession, souscription ou acquisition, de tous titres et droits de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'acquérir des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts.

La Société pourra également conclure les transactions suivantes:

(i) emprunter sous toute forme ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission d'obligations, de titres de dettes («notes»), de billets à ordre («promissory notes») et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

(ii) apporter une assistance financière, sous quelque forme que ce soit, et notamment mais non exclusivement, par voie d'avances, de prêts, de dépôts de fonds, de crédits, de garanties ou de sûretés accordées aux autres sociétés du même groupe ou à des tiers dans le but de garantir ses obligations ou les obligations des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui appartiennent au même groupe de sociétés.

La Société peut également accomplir toutes opérations commerciales, techniques et financières si ces opérations sont susceptibles d'améliorer les objectifs susmentionnés et de permettre toutes transactions qui sont nécessaire ou utiles à l'accomplissement de cet objet ainsi que toutes opérations directement ou indirectement décrits dans cet article.»

3 Divers.

IV. L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés ont décidé d'annuler de manière temporaire la devise en Euro de la valeur nominale des parts sociales de la Société. Les Associés ont ensuite décidé de convertir la capital social de la Société s'élevant à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) en Couronnes norvégiennes («NOK») au taux de change prévalant le 10 décembre (taux de change de NOK 7.992,- pour EUR 1,-).

En conséquence, le capital social de la Société s'élèvera à un montant de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent Couronnes norvégiennes (NOK 99.900,-) réparti en quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent part sociales. Les associés ont ensuite décidé que chaque part sociale aura une valeur nominale en Couronnes norvégiennes (NOK) et que sa valeur nominale sera une Couronne norvégienne (NOK 1,-).



## Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de procéder à une refonte complet des Statuts, y compris l'objet social, qui auront désormais la teneur suivante:

### «Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Nom.** La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société a comme dénomination SEEMA II S.à r.l.

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet la détention directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, et l'acquisition, par voie de cession, souscription ou acquisition, de tous titres et droits de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'acquérir des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts.

La Société pourra également conclure les transactions suivantes:

(i) emprunter sous toute forme ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission d'obligations, de titres de dettes («notes»), de billets à ordre («promissory notes») et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

(ii) apporter une assistance financière, sous quelque forme que ce soit, et notamment mais non exclusivement, par voie d'avances, de prêts, de dépôts de fonds, de crédits, de garanties ou de sûretés accordées aux autres sociétés du même groupe ou à des tiers dans le but de garantir ses obligations ou les obligations des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui appartiennent au même groupe de sociétés.

La Société peut également accomplir toutes opérations commerciales, techniques et financières si ces opérations sont susceptibles d'améliorer les objectifs susmentionnés et de permettre toutes transactions qui sont nécessaire ou utiles à l'accomplissement de cet objet ainsi que toutes opérations directement ou indirectement décrits dans cet article.

**Art. 3. Durée.** La Société est formée pour une durée illimitée. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou de l'un de ses associés.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré vers tout autre lieu de la ville de Luxembourg par une décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré vers tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés, délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

### Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital social.** Le capital autorisé de la société est fixé à quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents Couronnes norvégiennes (NOK 99.900,-) représenté par quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (99.900) Parts Sociales Ordinaires ayant chacune une valeur nominale de une Couronnes norvégiennes (NOK 1,-) (collectivement les «Parts Sociales Ordinaires»).

Le capital autorisé de la Société est fixé à deux milliards huit cent millions Couronnes norvégiennes (NOK 2.800.000.000,-) représenté par deux milliards huit cent millions (2.800.000.000) Parts Sociales Ordinaires ayant chacune une valeur nominale de une Couronnes norvégiennes (NOK 1,-).

Le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance est/sont autorisé(s), pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication des résolutions de l'associé unique de la Société adoptées le 17 décembre 2007 dans le Mémorial, Recueil C - Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit jusqu'à concurrence du capital autorisé, par émission de parts sociales aux associés existants ou à tout autre personne ayant été approuvée par les associés dans les conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 189 alinéa 1<sup>er</sup> de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le montant augmenté de capital pourra être souscrit, et les parts sociales y relatives émises, suivant les conditions à déterminer par le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance. Plus spécialement, le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent déterminer les conditions de la souscription et de la libération des parts sociales à souscrire et à émettre, la date et le montant de parts sociales à souscrire et émettre, si les parts sociales seront souscrites au pair ou avec une prime d'émission, dans quelle mesure la libération des nouvelles parts sociales souscrites peut être acceptée, soit en numéraire, soit par des

apports autres qu'en numéraire, si les parts sociales seront émises à la suite de l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance selon les conditions des warrants (qui peuvent être séparés ou rattachés à des actions, obligations, titres de dette ou à des instruments similaire), obligations convertibles, titres de dettes ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société. Le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent déléguer à tout administrateur autorisé, fondé de pouvoir de la Société ou tout autre personne dûment autorisée, le soin de recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des parts sociales représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance auront procédé à une augmentation du capital émis dans les formes légales et dans les limites du capital autorisé, le présent article sera adapté à la modification intervenue.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale donne droit à un vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées régulièrement par les associés.

Chaque part sociale est indivisible envers la Société.

Les propriétaires de parts sociales en indivision doivent se faire représenter vis-à-vis de la Société par un représentant commun, désignés ou non parmi eux.

Les parts sociales sont librement cessibles si la Société est composée d'un seul associé.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés si la Société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales sont cessibles à des non-associés, si la Société est composée de plusieurs associés, seulement après autorisation des associés représentant au moins les trois quarts du capital émis. Toutes les parts sociales sont librement cessibles sauf stipulation contraire des Statuts.

Les associés peuvent accepter par écrit dans des pactes d'associés des conditions concernant la cession de parts sociales (ou des droits relatifs à ces parts sociales) qui s'ajoutent à celles expressément prévus dans ces Statuts, comme par exemple, et sans , des conditions quant aux cessions permises, des dispositions de type «tag along» et «drag along». Les cessions de parts sociales doivent être accomplies conformément tant avec ces conditions additionnelles qu'avec les présents Statuts. La Société est fondée à refuser d'enregistrer toute cession de parts sociales qui n'auraient pas été faite en conformité avec les présents Statuts et avec les conditions des pactes d'associés (en vigueur de temps à autre) auxquels la Société est partie.

La cession de parts sociales doit être mise en évidence par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Toute cession de part sociale qui n'aura pas été notifiée à la Société ou acceptée par elle, ne sera ni opposable à la Société ni aux tiers, conformément à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social; Rachat de parts sociales.** Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité établis par la Loi, les Statuts pour toute modification des présents Statuts et en conformité avec les conditions de tout pacte d'associé en vigueur de temps à autre.

La Société peut racheter ses propres parts sociales en vue et à condition de les annuler immédiatement. L'acquisition doit être faite conformément aux conditions et limites établies par la Loi et par les présents Statuts et conformément aux pactes d'associés conclus entre associés de la Société de temps à autre.

La Société peut en conséquence racheter à tout moment tout ou partie des parts sociales, quelle qu'en soit la catégorie, toutes les fois que le(s) Gérant(s) ou le Conseil de Gérance estime que ce soit dans le meilleur intérêt de la Société.

Le rachat par la Société des parts sociales se fait sur une base pro rata entre les associés existant de la Société.

Le prix auquel les Parts Sociales Ordinaires doivent être rachetées sera calculé par référence aux droits économiques, tels que déterminés par l'article 24 des présents Statuts, qui se rattachent à toutes Parts Sociales Ordinaire à racheter.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales sous les conditions additionnelles suivantes:

- (a) la Société peut uniquement racheter les parts sociales qui ont été entièrement libérées;
- (b) un rachat au prix applicable ne peut être fait qu'à concurrence des réserves librement distribuables de la Société ou en utilisant la somme issu d'une nouvelle émission de parts sociales effectuée en vue de permettre ce rachat.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînent pas la liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 9. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non (le(s) «Gérant(s)»)

Lorsque deux (2) Gérants sont nommés, ils devront gérer la Société de manière conjointe.

Lorsque plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de Gérance (le «Conseil de Gérance»).

Le(s) Gérant(s) est/sont élus par les associés qui déterminent la durée de son/leur mandat (et leur nombre), le cas échéant sur la base de propositions acceptées par les associés en vertu de pactes d'associés en vigueur de temps à autre. Le(s) Gérant(s) est/sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés peuvent choisir de nommer des Gérants de Catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») à et des Gérants de Catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

**Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance.** Lorsqu'un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliquent:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera responsable de consigner les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou de deux Gérants.

Le Président (le cas échéant) présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence, le Conseil de Gérance peut désigner, lors dudit Conseil de Gérance, un autre Gérant comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes ou représentées.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance devra être envoyée à tous les membres du Conseil de Gérance par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins trois jours avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Chaque Gérant pourra passer outre cette convocation de la manière prévue ci-avant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu à Luxembourg ou à tout autre lieu désigné à cet effet de temps à autre par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance choisira de temps à autre.

Tout membre du Conseil de Gérance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la moitié des membres du Conseil de Gérance est présente ou représentée, à condition que dans le cas où des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B on été nommés, au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Gérance présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Le(s) Gérant(s) ou le Conseil de Gérance peuvent adopter des règles internes additionnelles de gouvernance, notamment afin de tenir compte de toute règle de gouvernance acceptée par les associés dans un pacte d'associés en vigueur de temps à autre.

Les observateurs sont autorisés à être présent à une réunion du Conseil de Gérance conformément aux règles de présence que la Société peut adopter de temps à autre, mais ils ne peuvent pas voter.

**Art. 11. Procès-verbaux des décisions de Gérance.** Les décisions du Gérant unique ou des Gérants, lorsque deux Gérants ont été nommés, sont prises par écrit.

Les procès-verbaux de chaque réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (le cas échéant). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par deux Gérants.

**Art. 12. Pouvoirs de gestion.** Le(s) Gérant(s) ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi aux associés relèvent de la compétence du/des Gérant(s) ou du Conseil de Gérance, selon le cas.

**Art. 13. Frais et Dépenses.** Sous réserve de l'accord des associés, le(s) Gérant(s) peuvent recevoir des frais en relation avec l'exercice de sa/leur fonction de gérance de la Société et le(s) Gérant(s) ou le(s) Observateur(s) the Manager(s) or Observer(s) peuvent être en plus remboursés de toute autre dépense de quelque sorte engagée dans l'exercice de sa/leur fonction de gérance de la Société ou dans la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 14. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Aucun Gérant n'est engagé personnellement en raison de ses fonctions d'une quelconque obligation en relation avec les engagements pris pour le compte de la Société. Tout Gérant est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs.

La Société peut accepter d'indemniser tout Gérant ou Un Responsable et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs d'après les conditions établies par la Société de temps à autre.

**Art. 15. Conflit d'Intérêt.** Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérant(s) membre du Conseil de Gérance, de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont gérant, collaborateur, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise,

Nonobstant ce qui précède, au cas où un ou plusieurs Gérant(s) aurait/auraient ou pourrait/pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il (s) devra/devront aviser l'autre Gérant ou les autres Gérants, selon le cas, de cet intérêt personnel. Ce(s) Gérant(s) pourra/pourront ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction et cette transaction devra être portée à la connaissance des associés.

Les dispositions ci-avant ne s'appliquent pas lorsque la transaction concernée a été engagée dans les conditions de juste marché et lorsque qu'elles concernent les activités d'affaires ordinaires de la Société.

Le(s) Gérant(s) peuvent accepter d'instaurer à eux-mêmes des règles de conflit d'intérêts plus sévères.

**Art. 16. Représentation de la Société - Délégation de Pouvoirs.** La Société est liée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants en cas de pluralité de Gérants.

Cependant, si les associés ont nommé des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ou le Conseil de Gérance, selon le cas, peuvent déléguer des pouvoirs ou mandats spéciaux, ou conférer des fonctions déterminées de manière permanente ou temporaire à des personnes ou comités de son choix.

La Société est également engagée par la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature aura été délégué par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 17. Commissaire aux Comptes.** Sauf lorsque la Loi impose que les comptes annuels soient revus par un auditeur indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent, et doivent lorsque la Loi le prévoit, être contrôlés par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associés ou non.

Le(s) commissaire(s) aux comptes sera/seront nommés par les associés qui détermineront la durée de son/leur mandat (leur nombre). Le(s) commissaire(s) aux comptes est/ sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée des associés

**Art. 18. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société est composée d'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des associés. Les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ne sont pas applicables à cette situation.

Si la Société est composée de plusieurs associés, mais pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par un vote à l'écrit. Une décision écrite, signée par tous les associés, est valable et régulière. Cette décision peut être écrite dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés comportant le même contenu et chacune signée par un ou plusieurs associés. Si les décisions devant être adoptés sont envoyées par le(s) les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, les associés ont l'obligation dans une période de quinze jours à compter de la réception du texte des décisions proposées, émettre leur vote et l'envoyer à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les conditions de quorum et de majorité applicables à l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés doivent s'appliquer mutatis mutandis à l'adoption de décisions écrites.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales sur convocation envoyée suffisamment avant l'assemblée par lettre recommandée du/des Gérant(s) ou, selon le cas du Conseil de Gérance, du commissaire aux comptes, ou des associés représentant la moitié du capital social. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que son ordre du jour.

Si tous les associés sont présent ou représentés à l'assemblée générale des associés et si ils indiquent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut se tenir sans convocation préalable.

Les assemblées générales d'associés, y compris l'assemblée générale annuelle, doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg. Elles peuvent se tenir à l'étranger en cas de force majeure.

Toute assemblée régulièrement constituées représentent l'ensemble des associés.

Les associés doivent agir dans les assemblées générales des associés avec en considération de tout pacte d'associé qui a pu être conclu de temps à autres.

**Art. 19. Pouvoirs des Associés.** Les associés ont tous les pouvoirs qui leur sont conférés en vertu des lois applicables et des présents Statuts.

**Art. 20. Assemblée Général annuelle.** L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le [date] à [heure].

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 21. Procédure, Vote.** Tous les associés ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales des associés.

Tout associé peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, associé ou non.

Toute décision visant à modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise aux conditions de majorité et de présence fixés par la modification des Statuts en raison du droit applicable ou, selon le cas, aux présents statuts sera prise par une majorité d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf dispositions contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes autres décisions seront prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette condition de majorité n'est pas remplie lors de la première assemblée ou consultation par écrit, les associé peuvent convoqués ou consultés une deuxième fois et les décisions seront prises à la majorité des votes sans tenir compte de la proportion du capital représenté.

Les procès-verbaux de l'assemblée générale des associés sont signés par les associés présents ou par leur mandataire, ou par le Président, le secrétaire et le scrutateur de l'assemblée si un bureau a été désigné.

Les décisions adoptées par l'associé unique sont établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies et extraits des décisions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux de l'assemblée générale des associés, destinés à être produits en justice ou ailleurs doivent être signés par deux Gérants.

#### Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 23. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le(s) Gérant (s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance dressent un inventaire des actifs et passifs et établissent le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément aux lois applicables.

Les comptes annuels (statutaires et, selon le cas, consolidés) sont soumis à l'approbation des associés.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre communication de ces documents financiers au siège social. Si la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze (15) jours qui précèdent la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 24. Répartition des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société (les «Bénéfices Nets») il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) de la valeur nominale du capital émis de la Société. Afin d'éviter toute confusion, les Bénéfices Nets seront déterminés, et les distributions sur les Parts Sociales devront en conséquence être effectuées, en tenant compte de tout paiement d'intérêt ou de tous autres paiements à faire sur les instruments de dette concernés émis par la Société de temps à autre.

La distribution sur les Parts Sociales peut être effectuées à partir des Bénéfices Nets, des primes d'émissions, des profits reportés, des réserves libres et de tout autre somme distribuable (les «Montants Distribuables»).

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des associés peut, en tenant compte de tout pacte d'associé en vigueur, distribuer les Montants Distribuables aux Parts Sociales Ordinaires déjà émises au moment de la distribution, qui seront partagés au pro rata de cette distribution.

Le(s) Gérant(s) ou le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions fixées par la Loi. Le(s) Gérant(s) ou le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes

#### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision des associés, selon les conditions de vote et de majorité que celles prévue pour les modifications des présents Statuts, sauf disposition contraire de la loi.

Si la Société doit être dissoute, la liquidation sera conduite par un ou plusieurs liquidateurs nommés par les associés, lesquels déterminent leurs pouvoirs et leur émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti aux associés de manière à atteindre le même résultat économique que celui prévu à l'article 24.

#### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 26. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies par la Loi.

Les associés peuvent conclure des pactes d'associé et doivent agir en conformité avec les provisions de ces pactes d'associés de la manière la plus grande telle que permise par la Loi.»



*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges payables par la Société en raison de la présente refonte complète des statuts, y compris la refonte de l'objet social sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; sur la demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Weirauch, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, LAC/2007/43245. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008027358/5770/684.

(080027611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

**White Rock Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 127.989.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.493.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of January.

In front of Maître Blanche Moutrier, notary with professional address in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of WHITE ROCK HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted on 17 December 2007 by and before Maître Blanche Moutrier, prenamed notary, published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» number C-122 and dated 16 January 2008, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.493 (the «Company»).

The meeting is presided by Mr. Raphaël Collin, lawyer, with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary, Ms. Marie Gravinese, jurist, with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and the meeting elects as scrutineer, Mrs. Laurie-Anne Takerkart, lawyer, with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain here annexed to be registered with the present deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares with a nominal value of USD 50,- (fifty United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 127,989,000.- (one hundred twenty-seven million nine hundred eighty-nine thousand United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 25,000.- (twenty-five thousand United States Dollars) to USD 128,014,000.- (one hundred twenty-eight million fourteen thousand United States Dollars) by the issue of 2,559,780 (two million five hundred fifty-nine thousand seven hundred eighty) new shares with a nominal value of USD 50.- (fifty United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium of USD 511,957,155.20 (five hundred eleven million nine hundred fifty-seven thousand one hundred fifty-five United States Dollars and twenty cents), of which USD 12,798,900.- (twelve million seven hundred ninety-eight thousand nine hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve;



3. Subscription, intervention and payment by WHITE SANDS HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, of all the 2,559,780 (two million five hundred fifty-nine thousand seven hundred eighty) new shares by way of a contribution in kind of all its assets and liabilities to the Company;

4. Immediate cancellation of 500 (five hundred) shares of the Company with a nominal value of USD 50.- (fifty United States Dollars) each further to their contribution to the Company by WHITE SANDS HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l. and subsequent decrease of the share capital of the Company by an amount of USD 25,000.- (twenty-five thousand United States Dollars);

5. New composition of the shareholding of the Company; and

6. Subsequent amendment of article 8 paragraph 1 of the Company's articles of association in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to the above resolutions.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 127,989,000.- (one hundred twenty-seven million nine hundred eighty-nine thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 25,000.- (twenty-five thousand United States Dollars) to USD 128,014,000.- (one hundred twenty-eight million fourteen thousand United States Dollars) by the issue of 2,559,780 (two million five hundred fifty-nine thousand seven hundred eighty) new shares with a nominal value of USD 50.- (fifty United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 511,957,155.20 (five hundred eleven million nine hundred fifty-seven thousand one hundred fifty-five United States Dollars and twenty cents) of which an amount of USD 12,798,900.- (twelve million seven hundred ninety-eight thousand nine hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property) of WHITE SANDS HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the «Contributor»).

*Third resolution*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the 2,559,780 (two million five hundred fifty-nine thousand seven hundred eighty) new shares referred to above by its contribution in kind of all its assets and liabilities as hereinafter described.

*Contributor's intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mr. Raphaël Collin, lawyer, with professional address at 398, route d'Esch, L-1471, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The Contributor declares to subscribe the 2,559,780 (two million five hundred fifty-nine thousand seven hundred eighty) new shares with a nominal value of USD 50.- (fifty United States Dollars) each (the «New Shares»).

The issue of the New Shares is also subject to the payment of a share premium amounting to USD 511,957,155.20 (five hundred eleven million nine hundred fifty-seven thousand one hundred fifty-five United States Dollars and twenty cents), of which an amount of USD 12,798,900.- (twelve million seven hundred ninety-eight thousand nine hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

The New Shares as well as the share premium of USD 511,957,155.20 (five hundred eleven million nine hundred fifty-seven thousand one hundred fifty-five United States Dollars and twenty cents) have been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind of all its assets and liabilities as defined in article 4-1 (four-one) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption.

*Description of the contribution*

The assets and liabilities contributed are owned by the Contributor, a company having its registered office in the European Union and are documented in the balance sheet of the Contributor dated 30 January 2008, which will remain hereafter attached, (the «Contribution»).

The assets and liabilities of the Contribution are composed of:

*Assets*

- 500 (five hundred) shares with a nominal value of USD 50.- (fifty United States Dollars) held by the Contributor in the share capital of the Company;

- 980 (nine hundred eighty) common shares with a nominal value of SEK 100.- (hundred Swedish Crown) held by the Contributor in the share capital of FUND AMERICAN HOLDINGS AB, a company organized under the laws of Sweden, having its registered office at Birger Jarlsgatan 57B, SE-113 96, Stockholm, Sweden;

- 1,000 (one thousand) shares with a nominal value of SEK 100.- (one hundred Swedish Crown) held by the Contributor in the share capital of SIRIUS INSURANCE HOLDING SWEDEN AB, a company organized under the laws of Sweden, having its registered office at Birger Jarlsgatan 57B, SE-113 96, Stockholm, Sweden;

- cash at bank for an amount of USD 72,678.19 (seventy-two thousand six hundred seventy-eight United States Dollars and nineteen cents) deposited on the USD bank account of the Contributor held at ING LUXEMBOURG; and

- cash at bank for an amount of EUR 56.22 (fifty-six Euros and twenty-two cents) deposited on the EUR bank account of the Contributor held at ING LUXEMBOURG.

#### *Liabilities*

- a debt towards WHITE MOUNTAINS RE FINANCIAL SERVICES LTD., a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at 42 Reid Street, Hamilton HM 12, Bermuda, amounting to USD 45,000.- (forty-five thousand United States Dollars);

- a debt of USD 5,000.- (five thousand United States Dollars) towards WM CALETA (GIBRALTAR) LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar;

- a debt of EUR 8,891.80 (eight thousand eight hundred ninety-one Euros and eighty cents) towards ALTER DOMUS S.à r.l., a Luxembourg company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- a debt under a promissory note for a principal amount of USD 500,000.- (five hundred thousand United States Dollars) towards WHITE MOUNTAIN RE HOLDINGS, INC., a company organised under the laws of the United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America and issued on 17 December 2007 together with all the interest accrued at the date hereof;

And, any and all assets and liabilities held by the Contributor that would exist at the date hereof, not mentioned because unknown or for any other reason, which are contributed with all rights, titles, commitments and obligations, which would be attached thereto in any manner whatsoever.

#### *Valuation*

The net value of this contribution in kind is USD 639,946,155.20 (six hundred thirty-nine million nine hundred forty-six thousand one hundred fifty-five United States Dollars and twenty cents). Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 30 January 2008, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

#### *Evidence of the contribution's existence*

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

#### *Capital duty exemption request*

Considering that it concerns the capital increase of a Luxembourg capital company by a contribution in kind consisting in all the assets and liabilities (entire property) of a capital company having its registered office in a member States of the European Union, nothing withheld or excepted, to the Company, the Company expressly requests, for the contribution described above made by the Contributor, the application of Article 4-1 (four-one) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption.

#### *Managers' intervention*

Thereupon intervene:

a) Mr. Dennis Beaulieu, corporate secretary, residing at 80 South Main Street, Hanover, NH 03755, United States of America;

b) Mr. Dominique Robyns, employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

c) Mr. Allan Waters, employee, residing at 15, North Balch Street, 03755 Hanover, United States of America.

all represented here by Mr. Raphaël Collin, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

acting in their capacity as managers of the Company, require the notary to act what follows:

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of this contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

#### *Fourth resolution*

Further to the contribution by the Contributor to the Company of 500 (five hundred) shares with a nominal value of USD 50.- (fifty United States Dollars) of the Company, it is resolved to cancel these shares with immediate effect.

As a result of the aforesaid cancellation, the Company's share capital shall be automatically decreased by an amount of USD 25,000.- (twenty-five thousand United States Dollars).

*Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- WHITE SANDS HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l.: 2,559,780 (two million five hundred fifty-nine thousand seven hundred eighty) shares.

*Sixth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 8, paragraph 1, of the Company's articles of association to read as follows:

« **Art. 8. Capital - Shares.** The Company's capital is set at USD 127,989,000.- (one hundred twenty-seven million nine hundred eighty-nine thousand United States Dollars), represented by 2,559,780 (two million five hundred fifty-nine thousand seven hundred eighty) shares of USD 50.- (fifty United States Dollars) each.»

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 7,200.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary and the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trente janvier.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de WHITE ROCK HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée par acte notarié devant Maître Blanche Moutrier, notaire précité en date du 17 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro C-122 en date du 16 janvier 2008 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.493 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Raphaël Collin, Avocat à la Cour, domicilié professionnellement 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Mademoiselle Marie Gravinèse, juriste, domiciliée professionnellement 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Laurie-Anne Takerkart, Avocat, domiciliée professionnellement 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président demande au notaire d'établir que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire soussigné, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales de 50,- USD (cinquante dollars américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Renonciation au droit de convocation;

2.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 127.989.000,- USD (cent vingt-sept millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 25.000,- USD (vingt-cinq mille dollars américains) à 128.014.000,- USD (cent vingt-huit millions quatorze mille dollars américains) par l'émission de 2.559.780 (deux millions cinq cent cinquante-neuf mille sept cent quatre-vingt) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 50,- USD (cinquante dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 511.957.155,20 USD (cinq cent onze millions neuf cent cinquante-sept mille cent cinquante-cinq dollars américains et

vingt cents), dont USD 12.798.900,- (douze millions sept cent quatre vingt-dix-huit mille neuf cents dollars américains) seront affectés à la réserve légale;

3.- Souscription et paiement par WHITE SANDS HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, de toutes les 2.559.780 (deux millions cinq cent cinquante-neuf mille sept cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature à la Société de tous ses actifs et passifs;

4.- Annulation immédiate des 500 (cinq cent) parts sociales de la Société d'un montant de 50,- USD (cinquante dollars américains) chacune suite à leur apport dans la Société par WHITE SANDS HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l. et réduction consécutive du capital social de la Société d'un montant de 25.000,- USD (vingt-cinq mille dollars américains);

5.- Nouvelle composition de l'actionariat de la Société; et

6.- Modification consécutive de l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société conformément aux résolutions ci-dessus.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution*

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et se considère avoir été valablement convoqué et, en conséquence, accepte de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Seconde résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 127.989.000,- USD (cent vingt-sept millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 25.000,- USD (vingt-cinq mille dollars américains) à un montant de 128.014.000,- USD (cent vingt-huit millions quatorze mille dollars américains) par l'émission de 2.559.780 (deux millions cinq cent cinquante-neuf mille sept cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 50,- USD (cinquante dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 511.957.155,20 USD (cinq cent onze millions neuf cent cinquante-sept mille cent cinquante-cinq dollars américains et vingt cents) dont USD 12.798.900,- (douze millions sept cent quatre vingt-dix-huit mille neuf cents dollars américains) seront affectés à la réserve légale, la totalité devant être libérée par un apport en nature consistant en l'ensemble des actifs et passifs (entièreté du patrimoine) de WHITE SANDS HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société constituée suivant le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'«Apporteur»).

#### *Troisième résolution*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des 2.559.780 (deux millions cinq cent cinquante-neuf mille sept cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales mentionnées ci-dessus par apport en nature de l'ensemble de ses actifs et passifs tels que définis ci-dessous.

#### *Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Mr. Raphaël Collin, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 398, route d'Esch, L-1471, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

L'Apporteur déclare souscrire à toutes les 2.559.780 (deux millions cinq cent cinquante-neuf mille sept cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 50,- USD (cinquante dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 511.957.155,20 USD (cinq cent onze millions neuf cent cinquante-sept mille cent cinquante-cinq dollars américains et vingt cents) dont USD 12.798.900,- (douze millions sept cent quatre vingt-dix-huit mille neuf cents dollars américains) seront affectés à la réserve légale.

Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la prime d'émission de 511.957.155,20 USD (cinq cent onze millions neuf cent cinquante-sept mille cent cinquante-cinq dollars américains et vingt cents) ont été intégralement libérées par l'Apporteur au moyen d'un apport en nature de l'ensemble de ses actifs et passifs tel que défini par l'article 4-1 (quatre-un) de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exonération du droit d'apport.

#### *Description de l'apport*

Les actifs et passifs apportés appartiennent à l'Apporteur, une société ayant son siège social dans l'Union Européenne et sont documentés dans la copie du bilan de l'Apporteur datée du 30 janvier 2008, laquelle sera jointe au présent acte (l'«Apport»).

Les actifs et passifs de l'Apport sont composés de:

*Actifs*

- 500 (cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de 50,- USD (cinquante dollars américains) chacune, détenues par l'Apporteur dans le capital social de la Société;
- 980 (neuf cent quatre-vingt) parts sociales d'une valeur nominale de SEK 100,- (cent Couronnes Suédoises) détenues par l'Apporteur dans le capital social de FUND AMERICAN HOLDINGS AB, une société organisée sous les lois de Suède, ayant son siège social à Birger Jarlsgatan 57B, SE-113 96, Stockholm, Suède;
- 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de SEK 100,- (cent Couronnes Suédoises) détenues par l'Apporteur dans le capital social de SIRIUS INSURANCE HOLDING SWEDEN AB, une société organisée sous les lois de Suède, ayant son siège social à Birger Jarlsgatan 57B, SE-113 96, Stockholm, Suède;
- des liquidités d'un montant de 72.678,19 USD (soixante douze mille six cent soixante dix-huit dollars américains et dix-neuf cents) déposées sur le compte en banque de l'Apporteur libellé en dollars américains détenu auprès de la banque ING LUXEMBOURG; et
- des liquidités d'un montant de 56,22 EUR (cinquante-six Euros et vingt-deux cents) déposées sur le compte en banque de l'Apporteur libellé en Euros détenu auprès de la banque ING LUXEMBOURG.

*Passifs*

- une dette envers WHITE MOUNTAINS RE FINANCIAL SERVICES LTD., une société constituée selon la loi des Bermudes, ayant son siège social au 42 Reid Street, Hamilton HM 12, Bermudes, d'un montant de 45.000,- USD (quarante-cinq mille dollars américains);
- une dette d'un montant de 5.000,- USD (cinq mille dollars américains) envers WM CALETA (GIBRALTAR) LIMITED, une société constituée selon la loi de Gibraltar, ayant son siège social au 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar;
- une dette d'un montant de 8.891,80 EUR (huit mille huit cent quatre-vingt onze Euros et quatre-vingt cents) due par l'Apporteur envers ALTER DOMUS S.à r.l., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- une dette relative à une reconnaissance de dette d'un montant principal de 500.000,- USD (cinq cent mille dollars américains) due par l'Apporteur à l'encontre de WHITE MOUNTAIN RE HOLDINGS, INC, une société constituée selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique et émise le 17 décembre 2007 ainsi que tous les intérêts courus depuis.

Ainsi que tout élément d'actif ou de passif détenu par l'Apporteur qui pourrait exister à la date du présent acte, non mentionné parce qu'inconnu ou pour toute autre raison, qui est apporté avec tous les droits, titres, engagements et obligations, qui pourraient y être attachés de quelque manière que ce soit.

*Evaluation*

La valeur nette de cet apport en nature s'élève à 639.946.155,20 USD (six cent trente-neuf millions neuf cent quarante-six mille cent cinquante-cinq dollars américains et vingt cents). Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur d'apport datée du 30 janvier 2008 qui restera annexée au présent acte notarié pour être soumise aux formalités d'enregistrement avec lui.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

*Requête en exonération de droits d'apports*

Considérant qu'il s'agit d'une augmentation de capital d'une société de capitaux luxembourgeoise par un apport en nature à la Société consistant en l'ensemble de tous les éléments d'actifs et passifs (totalité du patrimoine) d'une société de capitaux ayant son siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, sans aucune retenue ou exception, la Société demande expressément, pour l'apport décrit ci-dessus effectué par l'Apporteur, à bénéficier de l'application de l'article 4-1 (quatre-un) de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exemption des droits d'apport.

*Intervention des gérants*

Sur ce, interviennent:

- a) M. Dennis Beaulieu, «corporate secretary», domicilié professionnellement au 80 South Main Street, Hanover, NH 03755, Etats-Unis d'Amérique;
- b) M. Dominique Robyns, employé, domicilié professionnellement 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et
- c) M. Allan Waters, employé, domicilié professionnellement au 15, North Balch Street, 03755 Hanover, Etats-Unis d'Amérique.

Tous, représentés par M. Raphaël Collin, susnommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; agissant en leur qualité de gérant de la Société, demandent au notaire d'établir ce qui suit:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en tant que gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux donne expressément son accord sur la description de cet apport en nature, sur son évaluation, et confirme la validité de la souscription et de la libération.



*Quatrième résolution*

Suite à l'apport par l'Apporteur à la Société des 500 (cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de 50,- USD (cinquante dollars américains) de la Société, il est décidé d'annuler ces parts sociales avec effet immédiat.

En conséquence de l'annulation qui précède, le capital social de la Société sera automatiquement réduit d'un montant de 25.000,- USD (vingt-cinq mille dollars américains).

*Cinquième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport étant totalement réalisé, la participation au capital social de la Société est désormais composée de:

- WHITE SANDS HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l.: 2.559.780 (deux millions cinq cent cinquante neuf mille sept cent quatre-vingt) parts sociales.

*Sixième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8, paragraphe 1<sup>er</sup>, des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8. Capital - Parts Sociales.** Le capital social de la Société est fixé à 127.989.000,- USD (cent vingt-sept millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille dollars américains), représenté par 2.559.780 (deux millions cinq cent cinquante neuf mille sept cent quatre-vingt) parts sociales de 50,- USD (cinquante dollars américains) chacune.»

*Coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à EUR 7.200,-

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. Collin, M. Gravinese, L.-A. Takerkart, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> février 2008, Relation: EAC/2008/1480. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.*

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 février 2008.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2008026938/272/348.

(080026538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

**Sparinvest Asset Allocation, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. SPARINVEST Fund-of-funds).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.451.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2008.

Pr A. Schmitt emp.

G. Arendt

*Avocat à la Cour*

Référence de publication: 2008027036/275/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04571. - Reçu 60 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080027369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.



**Rumba Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 134.022.

—  
EXTRAIT

Il résulte de deux contrats de transfert de parts sociales entre parties datés du 28 janvier 2008, que:

(i) RUMBA LUXCO 1 S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-133.873, a transféré deux mille quarante (2.040) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à TRITON MANAGERS II LIMITED, une société ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, agissant en sa qualité de general partner de chacune des limited partnerships régies par le droit de Jersey suivantes: TRITON FUND II LP, TWO TRITON FUND F&F LP, TWO TRITON FUND ((EXECUTIVES) LP and TWO TRITON FUND F&F 2 LP, chacune avec son siège social au 22 Grenville Street, ST. Helier, Jersey, JE4 8PX («TMIII»); et

(ii) RAMBALL ESTATES LIMITED, une société de droit de Gibraltar, ayant son siège social au 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar inscrite au Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 97611 a transféré 37.960 (trente-sept mille neuf cent soixante) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à TMIII.

Suite à ces cessions, les parts sociales sont réparties comme suit:

	Nombre de parts sociales
TMIII .....	40.000
Total: .....	40.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008027497/267/30.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03282. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

**Citco (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 37.409.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of December.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of CITCO (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, recorded with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, under the number B 37.409 (the Company), incorporated pursuant to a notarial deed on 18 June 1991, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 25 September 1991, number 348. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of 8 March 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 9 July 2005, number 678.

The meeting is opened at 10.30 a.m. with Mr Francis Kass, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary Ms Anita Maggipinto, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requestes the notary to state:

I. - The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

*Agenda:*

1) Amendment of article 4 of the articles of incorporation of the Company with respect to the Company's corporate purpose that is proposed to be amended as follows:

« **Art. 4.** The purpose of the company is to act as registrar within the meaning of article 25 of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended (the «1993 Law»), administrative agent of the financial sector within the meaning of article 29-2 of the 1993 Law as well as domiciliation agent within the meaning of article 29 of the 1993 Law. In such capacity, the company will handle subscription, conversion and redemption requests for units or shares in undertakings

for collective investments, act as central administrator for undertakings for collective investments and in general supply any administrative services to any undertakings and companies, foundations and organizations, and notably services of administration, management, domiciliation, book and recordkeeping, as well as any activities of representation, study and consultation related to the above services. The company may carry out all the operations relating directly or indirectly to the acquisition of holdings, in any form whatsoever, in any undertakings or companies abroad or in Luxembourg, including creation of subsidiaries and branches abroad or in Luxembourg.

The company may carry out any real-estate, commercial, industrial or financial operations relating directly or indirectly to its purpose, including acting as guarantor or providing any form of collateral.»

2) Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting and that thus they have been duly convened.

IV. - That the present extraordinary general meeting is regularly; constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the extraordinary general meeting (the «meeting»), unanimously took the following resolutions:

*Resolution*

The meeting decides to amend the article 4 of the articles of incorporation of the Company so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 4.** The purpose of the company is to act as registrar within the meaning of article 25 of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended (the «1993 Law»), administrative agent of the financial sector within the meaning of article 29-2 of the 1993 Law as well as domiciliation agent within the meaning of article 29 of the 1993 Law. In such capacity, the company will handle subscription, conversion and redemption requests for units or shares in undertakings for collective investments, act as central administrator for undertakings for collective investments and in general supply any administrative services to any undertakings and companies, foundations and organizations, and notably services of administration, management, domiciliation, book and recordkeeping, as well as any activities of representation, study and consultation related to the above services. The company may carry out all the operations relating directly or indirectly to the acquisition of holdings, in any form whatsoever, in any undertakings or companies abroad or in Luxembourg, including creation of subsidiaries and branches abroad or in Luxembourg.

The company may carry out any real-estate, commercial, industrial or financial operations relating directly or indirectly to its purpose, including acting as guarantor or providing any form of collateral.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences, between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CITCO (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite au Registre de Commerce et, des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.409 (la Société), constituée suivant acte notarié en date du 18 juin 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 25 septembre 1991, numéro 348. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 8 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 9 juillet 2005, numéro 678.

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Francis Kass, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire soussigné de prendre acte:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Modification du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet d'agir comme agent teneur de registre au sens de l'article 25 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'elle a été modifiée (la «Loi de 1993»), agent administratif du secteur financier au sens de l'article 29-2 de la Loi de 1993 ainsi que comme agent domiciliataire au sens de l'article 29 de la Loi de 1993. A cet égard, la société est chargée de traiter les demandes de souscription, de conversion et de rachat des parts ou des actions des organismes de placement collectif, d'agir comme administration centrale pour des organismes de placement collectif et généralement de fournir tous services administratifs à toutes entreprises et sociétés, fondations et organisations, et notamment des services d'administration, de gestion, domiciliation, de tenue de livres et de registres, ainsi que toutes activités de représentation, d'étude et de consultation en rapport avec les services cités ci-dessus. Elle peut faire toutes les opérations se rapportant, directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou sociétés à l'étranger ou au Luxembourg, y compris la création de filiales et succursales à l'étranger ou au Luxembourg.

Elle peut faire toutes opérations immobilières, commerciales, financières ou industrielles liées directement ou indirectement à son objet social, y compris d'agir en tant que garant ou de fournir toute forme de nantissement.»

2) Divers

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires, représentées, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

III. - L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir été avisés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée générale extraordinaire, les actionnaires ont été dûment convoqués.

IV. - La présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire («l'assemblée»), a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet d'agir comme agent teneur de registre au sens de l'article 25 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'elle a été modifiée (la «Loi de 1993»), agent administratif du secteur financier au sens de l'article 29-2 de la Loi de 1993 ainsi que comme agent domiciliataire au sens de l'article 29 de la Loi de 1993. A cet égard, la société est chargée de traiter les demandes de souscription, de conversion et de rachat des parts ou des actions des organismes de placement collectif, d'agir comme administration centrale pour des organismes de placement collectif et généralement de fournir tous services administratifs à toutes entreprises et sociétés, fondations et organisations, et notamment des services d'administration, de gestion, domiciliation, de tenue de livres et de registres, ainsi que toutes activités de représentation, d'étude et de consultation en rapport avec les services cités ci-dessus. Elle peut faire toutes les opérations se rapportant, directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou sociétés à l'étranger ou au Luxembourg, y compris la création de filiales et succursales à l'étranger ou au Luxembourg.

Elle peut faire toutes opérations immobilières, commerciales, financières ou industrielles liées directement ou indirectement à son objet social, y compris d'agir en tant que garant ou de fournir toute forme de nantissement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Kaas, A. Maggipinto, F. Stolz-Page, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, LAC / 2007 / 43685. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

J. Baden.

Référence de publication: 2008026940/7241/146.

(080026285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

**Usantar Two S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 126.926.

L'an deux mille sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

ARMSTRONG BRISTOW FARLEY & SCHWARZSCHILD PLC agissant comme Trustee de «The Cougar Trust», ayant son siège social à 1807, Libbie Avenue, 23226 Richmond, Virginia, USA

ici représentée par Mr Xavier Mangiullo, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve,

en vertu d'une procuration donnée le 13 décembre 2007, laquelle procuration signée ne varietur, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

en sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme dénommée USANTAR TWO S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le n° 126.926, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 avril 2007, publié au Mémorial C de 2007, page 54.310, et les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 26 juin 2007, publié au Mémorial C de 2007, page 90615.

L'actionnaire unique déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que l'actionnaire unique, détenant l'intégralité du capital social de EUR 432.000,- (quatre cent trente-deux mille Euros), est dûment représenté à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Increase of the subscribed capital by an amount of 67,694.- Eur (sixty seven thousand six hundred ninety four Eur), in order to raise it from its present amount of 432,000.- Eur (four hundred thirty two thousand Eur), to 499,694.- Eur (four hundred ninety nine thousand six hundred ninety four Eur) by the creation of 33.847 (thirty three thousand eight hundred fourty seven) new shares with a par value of 2.- Eur (two Eur) each.

2. Subscription and full payment of the new issued shares by the company USANTAR S.A. by means of contribution in kind of certain assets and liabilities composed of all the business the company has in Italy, nothing excluded, composing by: an apartment for office use located in Novara (Italy), Rotonda D'Azeglio no 7, 1st floor, a parking located in the same building, with the relatives depreciation, a credit against the tenant of the named real estate, a deposit in Italy, representing a guaranty of Vat due in Italy together with a free of interest liability due by USANTAR S.A. to its shareholder having enabled USANTAR S.A. to purchase the above named real estate valued all together as valued by a «réviseur d'entreprises» pursuant a report as foreseen by law;

3. Release of the subscription right of the shareholders in relation with the present capital increase, on the basis of a Board of Directors' report, established pursuant to art. 32.3(5) of the law of August 10, 1915, on commercial companies;

4. subsequent amendment of article 5 of the bylaws;

5. Appointment of a new Board of Directors composed by three members;

6. miscellaneous

L'associée unique, siégeant en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 67.694,- (soixante-sept mille six cent quatre-vingt-quatorze mille Euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 432.000,- (quatre cent trente deux mille Euros) à EUR 499.694,- (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-quatorze Euros),

par l'émission de 33.847 (trente-trois mille huit cent quarante-sept) nouvelles actions avec une valeur nominale de EUR 2,- (deux) par action, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes

à souscrire au pair et à libérer entièrement par un nouvel actionnaire par un apport autre qu'en numéraire dont question ci-dessous, le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises.

#### *Deuxième résolution*

##### *Souscription*

Est alors intervenu Mr Xavier Mangiullo, préqualifié,

agissant en sa qualité de mandataire d'un nouvel actionnaire de la société, savoir USANTAR S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve, en vertu d'une procuration donnée le 14 décembre 2007, laquelle procuration signée ne varietur, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement

lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaitement connaissance des statuts de la société et de la situation financière de la société USANTAR TWO S.A.,

et a déclaré vouloir souscrire, au nom de son mandant, au pair, aux 33.847 (trente-trois mille huit cent quarante-sept) nouvelles actions avec une valeur nominale de EUR 2,- (deux) par action, et les libérer par un apport autre qu'en numéraire représenté par la branche d'activité dans sa totalité que la société apporteuse détient en Italie, sans exception ni réserve, le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises.

##### *Libération*

L'actuel actionnaire unique accepte la souscription des 33.847 (trente-trois mille huit cent quarante-sept) nouvelles actions par le susdit souscripteur,

lequel souscripteur a libéré intégralement la souscription totale des 33.847 (trente-trois mille huit cent quarante-sept) nouvelles actions avec une valeur nominale de EUR 2,- (deux) par action, moyennant l'apport de l'ensemble de la branche d'activité sans exception ni réserve que la société USANTAR S.A. détient en Italie,

composée de l'apport de:

1. un appartement (à usage de bureau) avec garage sis dans un immeuble en copropriété dénommé Rotonda Massimo D'Azeglio dans la commune de Novara, au 7, Baluardo Massimo d'Azeglio, inscrits au cadastre comme suit (désignation des immeubles libellée en langue italienne pour les besoins de la transcription du présent acte en Italie):

Descrizione ed ubicazione degli immobili:

1) In Comune di Novara nel complesso condominiale denominato: ROTONDA MASSIMO D'AZEGLIO sito in Baluardo Massimo d'Azeglio 7 unità immobiliare ad uso ufficio distinta nel Nuova Catsato Fabbricati di detto Comune come segue:

- foglio 167 mappale 11874/231 P. 1-, Z.C.1, cat. A/10, Cl. 6, vani 18, RC Euro 4.834,04

Da inserire in atto

Agli effetti della legge 28 febbraio 1985 n. 47 e successive modifiche, si dichiara che il fabbricato in oggetto è stato costruito in base ed in conformità delle seguenti licenze e/o concessioni edilizie: e precisamente concessione n.85 del 20 aprile 1973 P.G. 47965, n. 340 del 20 aprile 1973 P.G. 8810, n. 106 del 5 febbraio 1976 P.G. 4916, n. 222 del 28 marzo 1977 P.G. 3678, n. 687 del 13 luglio 1977 P.G.-17306, n. 268 del 29 marzo 1978 P.G. 4755, n. 34773 del 30 marzo 1984 e successive, variante n.2986 del 2 ottobre 1985, tutte rilasciate dal Comune di Novara, che successivamente non sono state eseguite opere tali da richiedere licenza edilizie o concessioni a edificare o concessioni in sanatoria ai sensi della legge suddetta, ad eccezione di quanto eseguito in base ed. in conformità alla Denuncia di Inizio Attività in data

Liberta'

Gli immobili descritti sono liberi da pesi, vincoli, servitù, iscrizioni e trascrizioni pregiudizievoli

2) In Comune di Novara nel complesso condominiale denominato ROTONDA MASSIMO D'AZEGLIO con accesso carraio da Viale Roma, e precisamente: - autorimessa distinta col n. 37 sita a piano terzo sotterraneo, censita nel Nuovo Catasto Fabbricati di detto Comune come segue:

- foglio 167 mappale 11874/127 P.1-, Z.C.1, cat.C/6, Cl.8, mq.22 RC Euro 167,02

Da inserire in atto

Con riferimento al disposto della Legge 28 Febbraio 1985 n. 47 si dichiara che il fabbricato in contratto è stato costruito in base ed in conformità alle licenze e/o concessioni edilizie: n. 85 del 20 aprile 1973 P.G. 47965, n. 340 del 20 aprile 1973 P.G. 8810, n. 106 del 5 febbraio 1976 P.G. 4916, n. 222 del 28 marzo 1977 P.G. 3678, n. 687 del 13 luglio 1977 P.G. 17306, n. 268 del 29 marzo 1978 P.G. 4755, n. 34773 del 30 marzo 1984 e successiva variante n. 2986 del 2 ottobre 1985, tutte rilasciate dal Comune di Novara, e che a tutt'oggi nel fabbricato non sono state eseguite opere tali da richiedere licenze edilizie o concessioni ad edificare o concessioni in sanatoria, né sono stati emessi provvedimenti sanzionatori ai sensi della legge suddetta.

Liberta'

Gli immobili descritti sono liberi da pesi, vincoli, servitù, iscrizioni e trascrizioni pregiudizievoli

La sottoscritta dr.Chiera Della Chà Notaio in Milano, iscritta nel Collegio Notarile di Milano, accertata la continuità delle trascrizioni nel ventennio ai sensi dell'art.2650 Codice Civile

dichiarà

che gli immobili sopra descritti sono attualmente di piena proprietà della società  
USANTAR S.A. con sede in Lussemburgo C.F. 0182838038

*Origine de propriété*

Les susdits lots privatifs appartiennent à l'apporteur comme suit (origine libellé en langue italienne pour les besoins de la transcription du présent acte en Italie):

*Circa l'immobile di cui al punto 1*

Anteriormente ad un ventennio gli immobili descritti erano in piena proprietà dell'ISTITUTO GEOGRAFICO DE AGOSTINI SPA

In forza di atto del 6 ottobre 1986 n 3609/1174 di rep, dr Minieri Vincenzo di Vercelli trascritto a Novara 4 novembre 1986 nn 10170/7647, gli immobili sono passati di proprietà della società: LEASIMMOBILI SPA sede Napoli;

In forza di atto di fusione della Leasimmobili spa nel Banco di Napoli in data 2 ottobre 1996 n 45586 di rep, dr Mazzoza Mario di Napoli, trascritto a Novara 26 ottobre 1996 nn 13014/9551, si è fusa nel BANCO DI NAPOLI spa, gli immobili sono passati di proprietà di: BANCO DI NAPOLI Spa sede Napoli

In forza di atto di compravendita di ramo d'azienda, in data 21 ottobre 1996 n 4477 di rep, dr Santagelo Sabatino ,trascritto a Novara 28 novembre 1996 nn 14622/10790, gli immobili sono passati di proprietà di BANCA POPOLARE DI BRESCIA SOC. COOP AR.L. sede Brescia

In forza di atto in data 31 luglio 2001 n 28739/6708 di rep dr Caroselli Emanuele, trascritto a Novara in data 2 agosto 2001 nn 11667/7579 l' immobile è passato di proprietà di:USANTAR S.A. con sede in Lussemburgo

*Circa l' immobile di cui al punto 2*

Anteriormente al ventennio l'immobile era di proprietà del signor CORIGLIANO Ing.Carlo nato a Brindisi il 31 maggio 1965 in forza di atto di divisione in data 6 settembre 1976 n.252500, depositato in atti stesso Notaio in pari data nn. 252501 trascritto a Novara il 21 settembre 1976 ai nn. 7618/6326

In forza di atto di compravendita in data 30 ottobre 2002 nn. 30582/7339 di rep.dott.Emanuele Caroselli trascritto a Novara al n.13954/2002 l' immobile è passato di proprietà di: USANTAR S.A. con sede in Lussemburgo.

L'apport immobilier prédésigné a eu lieu sous les clauses et conditions suivantes:

a. Les immeubles sont apportés dans l'état où ils se trouvent actuellement, sans garantie ni répétition de part et d'autre, pour raison, soit de mauvais état des bâtiments, soit de vices même cachés, soit enfin d'erreur dans la désignation ou dans la contenance indiquée, la différence de mesure en plus ou en moins excédât-elle un vingtième.

b. Le nouveau propriétaire jouira des servitudes actives et souffrira les servitudes passives, apparentes ou non apparentes, s'il en existe, sauf à faire valoir les unes et à se défendre des autres à ses risques et périls, sans recours contre les apporteurs,

c. L'entrée en jouissance aura lieu immédiatement.

d. Les impôts, les contributions et en général toutes les charges et taxes publiques grevant les immeubles apportés, seront à charge du nouveau propriétaire à partir de l'entrée en jouissance.

e. L'apport est fait sous la garantie légale, pour quitte et libre de toutes dettes et charges hypothécaires ou privilégiées.

*Déclaration*

Aux fins de satisfaire aux prescriptions légales italiennes, l'apporteur des susdits immeubles, déclare en outre renoncer à tous droits d'hypothèque légale leur revenant conformément aux dispositions de l'article 2817 du code civil italien.

	EUR
L'apport immobilier est évalué à . . . . .	749.436,28
2. une créance sur le locataire de l'immeuble en Italie évalué à . . . . .	10.200,-
3. un solde bancaire auprès d'une banque Italienne destiné au paiement de la TVA en Italie évalué à . . .	<u>145.053,99</u>
Total de l'actif . . . . .	906.480,27
4. une dette sur l'actionnaire de la société apporteuse, contractée pour l'acquisition du susdit immeuble en Italie, évalué à . . . . .	<u>838.786,27</u>
Total de la branche d'activité (actif net) . . . . .	<u>67.694,-</u>

La preuve du transfert des actifs et passifs vis-à-vis des tiers composant la branche d'activité dans sa totalité, que la société apporteuse détient en Italie, sans exception ni réserve, a été rapportée au notaire par:

1. pour la propriété immobilière, par une déclaration du notaire
2. pour la créance sur le locataire, par une déclaration d'acceptation du créancier du transfert de cette créance;
3. pour la cession de dette, par une déclaration d'acceptation du créancier.

*Evaluation*

Les immeubles apportés ont fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société HRT REVISION Sàrl, avec siège social à Luxembourg, 23, Val Fleuri, en date du 28 décembre 2007,



lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

«Sur base des contrôles effectués, nous n'avons pas de remarque à formuler sur la valeur de l'apport net de EUR 67.694,- qui correspond au moins à 33.847 actions d'une valeur nominale de EUR 2,- chacune de USANTAR TWO S.A. à émettre en contrepartie.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital de USANTAR TWO S.A. et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable.»

Le rapport du réviseur, incluant le rapport de l'expert italien, le Dott. Ing. Giuseppe Caranti inscrit à l'Ordre des Ingénieurs de la Province de Novara sous le numéro 1463, ainsi que la relation hypothécaire du notaire Chiara Della Cha, notaire de résidence à I-20123 Milano, Corso Magenta n. 2, demeureront annexés au présent acte avec lequel ils seront soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

#### *Renonciation*

L'actuel actionnaire unique, a, pour autant que de besoin, renoncé à son droit de souscription préférentiel par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant, laquelle renonciation restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

L'actionnaire unique, suite à la résolution qui précède, de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 499.694,- (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-quatorze Euros), représenté par 249.847 (deux cent quarante-neuf mille huit cent quarante-sept) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

#### *Quatrième résolution*

Les actionnaires décident de nommer 2 administrateurs supplémentaires, savoir:

- Mr Xavier Mangiullo, employé privé, né le 8 septembre 1980 à Hayange (F), demeurant professionnellement à Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve;
- Mme Francesca Docchio, employée privée, née le 29 mai 1971 à Bergame (I), demeurant professionnellement à Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

Le mandat des 2 nouveaux administrateurs viendra à échéance ensemble avec celui de l'actuel administrateur actuellement en fonction, savoir Mr Marco Sterzi, lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2012.

#### *Déclaration - Frais*

Les parties déclarent que la présente opération a été faite en exonération du droit d'apport conformément à l'article 4-1 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés commerciales, l'apport représentant la totalité de la branche d'activité de la société situé en Italie.

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite à la présente augmentation de capital, est estimé à EUR 3.000,-.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: X. Mangiullo, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008. LAC/2008/1175. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008026969/208/208.

(080026795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

**EURX Gerrards Cross Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Gerrards Cross Investment S.à r.l.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 104.951.

On the twenty-ninth of January, in the year Two Thousand and Eight.  
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

- EURX HRE INVESTMENT S.à r.l., a private limited liability company ( société à responsabilité limitée), organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- (Twelve Thousand Five Hundred Euro), having its registered office at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.027 (the «Sole Shareholder»).

The Sole Shareholder is hereby represented by Mr Régis Galiotto, juriste, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- GERRARDS CROSS INVESTMENT S.à r.l. is a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- (Twelve Thousand Five Hundred Euro), having its registered office at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104.951, incorporated pursuant to a deed drawn up by notary public Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, residing in Luxembourg, on 16 December 2004, which articles have published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 23 March 2005, number 263, page 12588 (the «Company»); and

- The articles of association of the Company (the «Articles») have not been amended since the incorporation of the Company.

All this having been declared, the appearing party, holding 500 (Five Hundred) shares («parts sociales») corresponding to 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded and has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from GERRARDS CROSS INVESTMENT S.à r.l. to EURX GERRARDS CROSS INVESTMENT S.à r.l.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 4, («Name») of the Articles, so that it will henceforth read as follows:

«The Company will have the name EURX GERRARDS CROSS INVESTMENT S.à r.l.»

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Rachid Ouaich, Fund Finance Manager, born on 4 January 1977 in Liège (Belgium), with professional address at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as additional manager («gérant») of the Company, with immediate effect and for an undetermined period.

*Fourth resolution*

As a result of the foregoing resolutions, the board of managers («conseil de gérance») will therefore be composed of the following managers («gérants»):

- Mr Dirk Ruppert, manager («gérant»);
- Mr Paul Devonshire, manager («gérant»);
- Mr Thomas Hoeller, manager («gérant»); and
- Mr Rachid Ouaich, manager («gérant»).

The foregoing resolutions have been taken separately.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,500.- Euro.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

After the document having been read and explained to the appearing person, the present deed has been signed by the appearing person together with the undersigned notary.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille huit, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- EURX HRE INVESTMENT S.à r.l, une société à responsabilité limitée, organisée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500,- EUR (Douze mille cinq cents euros), ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.027 («Associé Unique»).

L'Associé Unique est ici représenté par M. Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- GERRARDS CROSS INVESTMENT S.à r.l est une société à responsabilité limitée, organisée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500,- EUR (Douze mille cinq cents euros), ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.951, constituée par acte sous seing privé par devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg, le 16 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 23 mars 2005, numéro 263, page 12588 (la «Société»); et

- Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, détenant 500 (Cinq Cents) parts sociales correspondant à 100% du capital social de la Société, représentée comme dit ci-dessus, a immédiatement procédé et pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de GERRARDS CROSS INVESTMENT S.à r.l. en EURX GERRARDS CROSS INVESTMENT S.à r.l.

#### Deuxième résolution

En vertu de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4 («Dénomination») des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a comme dénomination EURX GERRARDS CROSS INVESTMENT S.à r.l.»

#### Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer M. Rachid Ouâich, Fund Finance Manager, né le 4 janvier 1977 à Liège (Belgique), avec adresse professionnelle au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), comme gérant additionnel de la Société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

#### Quatrième résolution

Faisant suite aux résolutions qui précèdent, le conseil de gérance sera par conséquent composé par les gérants suivants:

- M. Dirk Ruppert, gérant;
- M. Paul Devonshire, gérant;
- M. Thomas Hoeller, gérant; et
- M. Rachid Ouâich, gérant.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500,- euros.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la dite partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, LAC/2008/4503. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008026979/211/116.

(080027467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

**Treveria Ten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 124.963.

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TREVERIA G S.à r.l., a limited liability company formed and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 116.356, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, here represented by Stéphanie Rey, private employee professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on January 7, 2008.

Which proxy shall be signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed for the purpose of registration.

The above named person, represented as mentioned above, declare:

I. That TREVERIA G S.à r.l., prenamed, is the sole shareholder of TREVERIA TEN S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 124.963 (the «Company»), incorporated by public deed of the undersigned notary on February 16, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 839 of May 10, 2007;

II. That the capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- €) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euros (25.- €) each, entirely subscribed for and fully paid up.

After this had been set forth, the above named shareholder of the Company, representing the entire capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder of the Company unanimously decide to increase the capital of the Company by an amount of 1,200,000.- € (one million two hundred thousand euros) so as to bring it from 12,500.- € (twelve thousand five hundred euros) to 1,212,500.- € (one million two hundred twelve thousand five hundred euros) by the issue of 48,000 (forty-eight thousand) new shares, all with a par value of 25.- € (twenty-five euros) each.

*Subscription and payment*

The new shares have all been subscribed for as follows:

- 48,000 (forty-eight thousand) new shares by TREVERIA G S.à r.l. and paid up by a contribution in cash for an aggregate amount of 1,200,000.- € (one million two hundred thousand euros), which are now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary.

*Second resolution*

The sole shareholder of the Company unanimously decides to subsequently amend article 6 of the current articles of association of the Company so as to reflect the above capital increase as follows:

« **Art. 6.** The capital is fixed at 1,212,500.- € (one million two hundred twelve thousand five hundred euros), represented by 48,500 (forty-eight thousand five hundred) shares, with a nominal value of 25.- € (twenty-five euros) each, entirely subscribed for and fully paid up.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at ten thousand Euro (€ 10,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French version:**

L'an deux mille huit, le onze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TREVERIA G S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 116.356 représentée par Stéphanie Rey, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg.

Laquelle procuration est signée ne varietur par le mandataire du comparant susnommé et le notaire soussigné et restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, représentés comme dit ci-avant, déclare que:

I. TREVERIA G S.à r.l., susnommée, est le seul associé de TREVERIA TEN S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 124.963 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentaire le 16 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 839 du 10 mai 2007;

II. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euro (12.500,- €) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt cinq euro (25,- €) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Ceci ayant été exposé, l'associé prénommé de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requiert désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

#### *Première résolution*

l'associé unique de la société décide à l'unanimité d'augmenter le capital de la société à concurrence d'un montant de 1.200.000,- € (un million deux cent mille euros) pour le porter de 12.500,- € (douze mille cinq cents euros) à 1.212.500,- € (un million deux cent mille cinq cents euros) par l'émission de 48.000, (quarante-huit mille) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de 25,- € (vingt-cinq euros) chacune.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales nouvelles ont été toutes souscrites comme suit:

- 48.000 (quarante-huit mille) parts sociales nouvelles par TREVERIA G S.à r.l. et entièrement libérées par un apport en espèces à concurrence d'un montant de 1.200.000,- € (un million deux cent mille euros) qui sont à la disposition de la Société, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique de la Société décide à l'unanimité de modifier l'article 6 des statuts actuels de la Société de manière à refléter l'augmentation de capital ci-dessus comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à 1.212.500,- € (un million deux cent douze mille cinq cents euros) divisé en 48.500 (quarante-huit mille cinq cents) parts sociales, ayant une valeur nominale de 25,- € (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

#### *Coûts*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à dix mille Euro (€ 10.000,-).

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Rey, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008. Relation: LAC/2008/2332. — Reçu 6.000 euros

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008026988/211/101.

(080027625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

---

**Patron Hansa Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 102.738.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth of December.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

PATRON CAPITAL L.P. I, with registered office at 146 Road Town Tortola, PO Box 046, British Virgin Islands, recorded with the Trade Register of British Virgin Islands under number LP7498 acting through its General Partner, PATRON CAPITAL GP LIMITED, with business place at 146 Road Town Tortola, PO Box 046, Virgin Virgin Islands, with the Trade Register of British Virgin Islands under number 435829,

hereby represented by Mr Michael Vandeloise, private employee, residing in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg by virtue of a proxy under private seal given in Tortola Virgin Virgin Islands, on 24th of December 2007

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole member of PATRON HANSA HOLDING S.à r.l, a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 102.738, incorporated pursuant to a notarial deed dated 18th August 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1159 of 16th November 2004.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital then deliberates upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of a liquidator;

The appearing party, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, the sole member decides to dissolve the Company and to put it into liquidation as of the date of the present deed.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the sole member decides to appoint as liquidator WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS COMPTABLES S.à r.l, with registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 74.623.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.



The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

PATRON CAPITAL L.P. I, ayant son siège social à 146 Road Town Tortola, PO Box 046, Iles Vierges Britanniques, inscrite au registre des Iles Britanniques Vierges, sous le numéro LP7498, agissant par son General Partner PATRON CAPITAL GP LIMITED, ayant son lieu d'activités principal à 146 Road Town Tortola, PO Box 046, Iles Vierges Britanniques, inscrite au registre des Iles Vierges Britanniques, sous le numéro 435829,

ici représentée par Monsieur Michael Vandeloise, employé privé, demeurant à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Tortola, Iles Vierges Britanniques, le 24 décembre 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de PATRON HANSA HOLDING S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 102.738, constituée suivant acte notarié en date du 18 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1159 du 16 novembre 2004.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution de la Société et décision de la mettre en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur;

L'associée unique a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Seconde résolution*

L'assemblée générale décide de nommer WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS COMPTABLES S.à r.l. avec siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 74.623, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est normalement requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevées, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensés d'établir un inventaire et peuvent se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'ils déterminent et pour la durée qu'ils fixeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Vandeloise, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, LAC/2007/43679. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

J. Baden.

Référence de publication: 2008026941/7241/105.

(080026280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

---

**JGB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 62.135.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

*Pour la société*

PKF WEBER ET BONTEMPS

*Experts comptables et fiscaux*

*Réviseurs d'entreprises*

Signatures

Référence de publication: 2008027027/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04840. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080027443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

---

**Etraph Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 117.826.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

*Pour la société*

PKF WEBER ET BONTEMPS

*Experts comptables et fiscaux*

*Réviseurs d'entreprises*

Signatures

Référence de publication: 2008027028/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04838. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080027447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

---

**Pasea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 55.117.

Le bilan au 31 décembre 2006, dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

PASEA S.A.

Signature

Référence de publication: 2008027127/1022/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04579. - Reçu 26 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080026890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

---

**Cedamco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.349.

Le bilan au 31 décembre 2006, dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

CEDAMCO S.A.

Signature

Référence de publication: 2008027128/1022/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04581. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

---

**Global International Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 65.612.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLOBAL INTERNATIONAL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2008027131/6770/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04709. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

---

**Global International Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 65.612.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLOBAL INTERNATIONAL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2008027132/6770/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04703. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

---

**Global International Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 65.612.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLOBAL INTERNATIONAL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2008027133/6770/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04705. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

---

**Ifile S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.865.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IFILE S.A.

Signature / Signature

Administrateur de Cat A / Administrateur de Cat B

Référence de publication: 2008027139/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04036. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

---

**Novery International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.902.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

NOVERGY INTERNATIONAL S.A.

P. Lippens

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2008027142/8518/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05546. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

---

**Polu s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8606 Bettborn, 23, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 106.435.

Contrat de vente

entre

Mme Diane Peiffer, en possession de 15% des parts de la société POLU s.à r.l.

et

Mons. Barend dit Bas Schagen, en possession de 65% des parts de la société POLU s.à r.l.

Lors de la date du 8 août 2007 il a été convenu comme suit:

Mme Diane Peiffer cède à ce jour et avec effet immédiat ces 15% de participation dans la société POLU s.à r.l. (Discothèque New Oldie) à Mons. B. Schagen pour l'euro symbolique de 1 euro.

Lu et approuvé le 8 août 2007.

D. Peiffer / B. Schagen.

Référence de publication: 2008027255/801038/18.

Enregistré à Diekirch, le 20 février 2008, réf. DSO-CN00136. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080027596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

---